

CONSEIL MUNICIPAL
25 SEPTEMBRE 2018 A 20H00
- ORDRE DU JOUR -

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2018

- M LE MAIRE** **0** Nomination d'un Adjoint au Maire
- M LE MAIRE** **0.1** Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
- M LE MAIRE** **0.2** Election du nouvel Adjoint au Maire
- M LE MAIRE** **0.3** Fixation du nombre et détermination des conseillers municipaux siégeant dans les commissions municipales

FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- M. MEDINA** **1** Décision Modificative N°2 du budget primitif 2018 de la commune
- M. LE TYMEN** **2** Demande de subvention au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Centres Villes Vivants » de la Métropole du Grand Paris
- M. ASSOULINE** **3** Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour des projets concernant la rénovation et l'isolation de bâtiments communaux
- M. MEDINA** **4** Approbation du Conseil Municipal portant sur le passage dans le dispositif commun d'aide au fonds de soutien concernant le prêt MPH258137EUR-0273746-001
- M. DANTI** **5** Réaménagement des prêt(s) de la Caisse des Dépôts et Consignations garanti(s) par la Ville – Demande de renouvellement de garantie
- M. BEJAOU** **6** Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit du Football Club de Saint-Mandé pour l'achat d'un véhicule électrique
- MME GOUEL** **7** Convention entre la fondation TARA et la Ville de Saint Mandé – Enjeu développement durable des écoles publiques et des centres de loisirs et financement

RESSOURCES HUMAINES, EMPLOI ET OPTIMISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

- M. DARNAULT** **8** Fixation des taux horaires des agents vacataires recrutés par la commune pour assurer diverses activités
- MME TUNG** **9** Modification du tableau des emplois

FAMILLE, ENSEIGNEMENT ET PERISCOLAIRE

- MME CARRESE** **10** Approbation de l'avenant N°2 à la convention entre la Ville de Saint-Mandé et l'association OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) relative à l'octroi d'une subvention au profit des classes de découvertes organisées dans les écoles publiques de la Ville

URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- MME CROCHETON** **11** Autorisation de cession du tréfonds partiel de la parcelle sise 42 avenue du Général de Gaulle (lot 2) pour 230 m² et autorisation de constituer une servitude de renfort du tunnel existant et une servitude de passage
- MME BESNARD** **12** Candidature de la Ville de Saint-Mandé au label « APICITE »

CULTURE, COMMUNICATION, DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET ADMINISTRATION GENERALE

- M. GUIONET** **13** Désherbage des livres de la Médiathèque
- M.WEIL** **14** Demande de subvention au titre du fonds métropolitain de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'innovation numérique de la Ville

SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

- M. IZRAELEWICZ** **15** Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Un cadeau pour la Vie »
- M. BOULLE** **16** Approbation de la convention financière et d'objectifs et de mise à disposition gratuite d'équipements sportifs entre la Ville de Saint-Mandé et l'association LA SAINT-MANDEENNE
- MME VERON** **17** Approbation de la convention financière et d'objectifs et de mise à disposition gratuite d'équipements sportifs entre la Ville de Saint-Mandé et l'association LE FOOTBALL CLUB DE SAINT-MANDE
- MME CULANG** **18** Approbation de la convention financière et d'objectifs et de mise à disposition gratuite d'équipements sportifs entre la Ville de Saint-Mandé et l'association ASM HANDBALL
- MME MARTIN** **19** Approbation de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) « Accueil adolescents » avec la Caisse d'Allocations Familiales
- MME QUERON** **20** Labellisation du Point Information Jeunesse

DECISIONS DU MAIRE

- M. LE MAIRE** **21** Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le vingt-cinq septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le dix-neuf septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Arielle ATTIAS, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLÉ, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénauld BEJAOUI, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Arielle ATTIAS

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Pascale TRIMBACH pouvoir donné à **Mme Florence CROCHETON**

Mme Christine SEVESTRE pouvoir donné à **M. Thomas BOULLE**

M. Olivier DAMAS pouvoir donné à **M. Jean-Philippe DARNAULT**

M. Dominique TINEL pouvoir donné à **M. le Maire**

M. Gaël TURBAN pouvoir donné à **Madame Arielle ATTIAS**

Mme Lucile ROBINET pouvoir donné à **M. Luc ALONSO**

Mme Sandra PROVINI pouvoir donné à **Mme Geneviève TOUATI**

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE :

Mme Maria TUNG

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean EROUKHMANOFF

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2018 :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Je sais que M. LERAY en a fait une, à l'administration générale, nous l'avons prise en compte, si vous voulez en parler, on l'a prise en compte, c'est quand on parle de la délégation de service public. Donc y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Je vais donc mettre ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Mademoiselle Attias, vous êtes la benjamine, vous êtes la secrétaire générale, aussi, de la séance ce soir, donc du travail. Je vais mettre aux voix. Contre ? Abstention ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Pour ?

Mme ATTIAS : 34.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 19 juin 2018.

0. Nomination d'un Adjoint au Maire

0.1. Détermination du nombre d'adjoints :

M. LE MAIRE : L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "les Conseils municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 pour 100 (30%) de l'effectif légal du conseil municipal".

L'adjointe au Maire, Anne CARRESE, en charge actuellement de la délégation Famille, enseignement et périscolaire est amenée à intervenir sur un périmètre de l'action municipale extrêmement large.

Pour mémoire, les services qui relèvent de sa délégation rassemblent les lieux d'accueil de la petite enfance : la crèche des P'tits Wollemis, la crèche de La Tourelle, la crèche et la halte-garderie de la Maison du bois, la crèche familiale, les Ribambins (le relais des assistantes maternelles et le lieu accueil enfants parents), la maison de la famille et le point info petite enfance ;

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires et extra-scolaires : sept ALSH répartis dans 3 groupes scolaires et une école ;

Le laboratoire de langues ;

La restauration scolaire ;

Les séjours de vacances ;

Et, plus globalement, tout ce qui relève des affaires scolaires.

Aussi, afin de permettre à l'adjointe au Maire, Anne CARRESE, d'être disponible autant que nécessaire pour traiter les compétences enseignement et accueil scolaire et périscolaire relevant des pouvoirs du Maire, il est proposé de nommer un dixième adjoint à qui le Maire déléguera l'administration de la petite enfance.

L'élu en charge de la délégation petite enfance veillera, notamment, au respect des orientations municipales relatives à la délégation de service public par laquelle la collectivité a confié récemment la gestion de son établissement la Maison du Bois.

M. LE MAIRE : Monsieur Alonso, vous avez une intervention. Je vous en prie. Madame Touati aussi, peut-être ?

Mme TOUATI : Tout à fait.

M. ALONSO : Merci, Monsieur le Maire. C'est une explication de vote – nos votes, nous les assumons complètement – pour vous dire que par rapport à la création de ce dixième poste d'adjoint, pour ma part, j'aurais souhaité qu'on recrée la commission de Madame Dussud telle qu'elle existait en 2014, c'est-à-dire une commission qui soit orientée vers le développement économique, le commerce et, à la limite, l'administration générale. Ça, ce n'était pas un souci. Mais le développement économique et le commerce, pour nous, c'est un vrai sujet sur la ville. Nous en avons fait l'objet de notre tribune pour le journal d'octobre. J'en parlerai un peu plus tard, dans une autre résolution. Donc pour vous dire que c'est sur cette base-là que nous estimons que ce dixième poste d'adjoint, avec des missions autour de l'enfance, ne nous semble pas répondre aux préoccupations du moment. C'est pour cela que nous voterons contre. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Alonso – je le répète pour l'enregistrement, j'ai oublié d'ouvrir mon micro –, pour vos explications de vote. A vous, Madame Touati.

Mme TOUATI : Monsieur le Maire, chers collègues, lors de la campagne municipale de 2014, nous avons, dans notre programme, proposé que le nombre d'adjoints, qui était de 9, soit diminué à 8. On considérait que Saint-Mandé serait aussi bien géré et qu'on économiserait ainsi l'argent du contribuable, ce qui est quand même une préoccupation que vous rappelez souvent. On a commencé la mandature avec 10 adjoints. Malheureusement, le décès de Françoise Dussud a fait que nous avons fonctionné avec 9 adjoints. Aujourd'hui, vous nous proposez de repasser à 10. Donc, il est bien évident que ce que nous avons proposé en 2014 et les arguments que nous avons développés sont toujours d'actualité. Par conséquent, nous sommes contre la délibération consistant à augmenter le nombre d'adjoints. Cela nous paraît inutile et dispendieux.

Pour autant, je voudrais que notre intervention soit bien comprise. Nous considérons que c'est, en fait, le périmètre de certaines commissions, entre autres celui de Madame Carrese ou encore celui de Madame Crocheton, qui sont des périmètres de commission peut-être trop vastes. Nous sous-estimons le travail de personnes. Ce serait peut-être le redécoupage qu'il conviendrait de procéder, des réattributions, mais certainement pas la nomination d'un dixième adjoint.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Touati, pour votre intervention. Je voudrais répondre très rapidement sur vos deux interventions.

Globalement, la première, au-delà de la demande de Madame Carrese, qui pourra s'exprimer si elle le souhaite, je voudrais quand même attirer votre attention sur le fait, Monsieur Alonso, que nous avons un adjoint au Maire chargé de l'emploi et de l'activité économique, du commerce, qui est Philippe Le Tymen, qui le fait excellemment. Je note que depuis qu'il a pris en charge ce dossier, nous avons mis en œuvre, par exemple, l'ensemble de la politique concernant les devantures commerciales et que les premiers effets se font sentir, en particulier dans le Val de Gaule, et que nous allons amplifier cet élément.

Je note que nous avons, cher Philippe, mis en œuvre, de manière forte – Françoise Dussud y avait naturellement participé, mais vous l'avez fait aussi –, toute la politique qui consiste à créer enfin une véritable économie à Saint-Mandé. Je pense en particulier aux 32 000 m² nouveaux qui sont en train de sortir de terre, à l'IGN, avec l'arrivée d'entreprises qui vont créer naturellement une bouffée d'air pour l'économie. Ce sera, d'ailleurs, je suppose de près de 2 000 personnes qui vont venir y travailler, supplémentaires. Nous avons déjà eu la sortie du pôle géosciences, 700 personnes en plus, l'arrivée de nombreuses spécialités à Bégin. Ce n'est pas une économie, c'est un service, mais c'est 500 personnes supplémentaires. Tout cela fait que nous avons, petit à petit, une capacité, que Philippe Le Tymen et son équipe essayent de mettre en œuvre, de rénover notre commerce local, dont on sait qu'il souffre. On en est tout à fait conscient. Il y a plusieurs raisons. Je crois que l'attrait de toutes ces nouvelles personnes qui peuvent venir consommer va aussi nous aider à convaincre de nombreux commerçants à venir peut-être s'installer et essayer de servir, naturellement, des besoins de la ville, etc.

C'est donc un premier élément.

Deuxième élément. Madame Touati, les périmètres sont peut-être importants, mais c'est en contradiction à votre... Les adjoints, ce sont des hommes et des femmes qui donnent du temps, du bénévolat, qui travaillent, qui offrent du temps. C'est plusieurs heures par jour, voire même des dizaines d'heures par semaine.

J'ajoute que depuis 2014, ce sont ajoutés, sur nos épaules, le poids de deux institutions administratives supplémentaires, l'établissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois avec des compétences qui deviennent de plus en plus prégnantes et la métropole du Grand Paris qui nous interpelle sur un certain nombre de sujets. Rien que sur l'EPT, demain, nous allons voir avec mes collègues maires, le lancement de la commission sur le logement intercommunal, la commission sur la publicité restreinte. Nous avons notre plan, mais il va falloir le partager avec nos treize autres collègues. Et nous avons aussi le PLUI qui est en cours, le plan local de l'urbanisme, sur lequel on va jeter les bases d'une réflexion commune sur nos treize communes. C'est de la présence, c'est de l'occupation. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler, avec la majorité, à une réécriture des délégations des conseillers délégués. Je n'ai pas vu tout le monde encore. On va bientôt leur confier des missions nouvelles, plus adaptées aux besoins de la commune, du conseil municipal et de l'administration, pour répondre à toutes ces interventions. Il y a aussi la métropole du Grand Paris. Nous avons à nous prononcer très prochainement sur

le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement. Nous allons prendre des délibérations sur le plan métropolitain sur le numérique, sur les centres villes, sur le kilomètre... Monsieur Alonso, cela concerne le commerce. Nous avons signé la charte, avec la Métropole du Grand Paris, sur le dernier kilomètre, celle de la logistique, pour aménager le mieux possible, autant que faire se peut, entre nous, cette capacité d'améliorer les livraisons, la circulation automobile, freiner toutes ces camionnettes qui vont et viennent etc., trouver des solutions nouvelles. C'est de la charge de travail supplémentaire. Nous avons donc besoin de libérer aussi de l'énergie et de faire en sorte que les uns et les autres se répartissent mieux le boulot. Voilà la raison aussi pour laquelle nous sommes heureux de retrouver un dixième adjoint ce soir.

Je vais donc passer au vote de la première délibération. Il s'agit, mes chers collègues, de modifier le nombre de postes d'adjoints de 9 à 10 postes d'adjoints. Il est naturellement nécessaire de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire mais, en attendant, est-ce que vous êtes d'accord pour que nous passions à 10 ? Ceux qui sont contre expriment leur refus.

Mme ATTIAS : 7.

M. LE MAIRE : Nous en avons combien ?

Mme ATTIAS : 7.

M. LE MAIRE : 7. Abstention ? 0. Pour ?

Mme ATTIAS : 26.

M. LE MAIRE : Merci. Effectivement, nous avons une absente sur les 27.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité la fixation du nombre d'adjoints au Maire à dix (10).

Contre : 7 *M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI*

Abstention : 0

Pour : 26 *M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénaud BEJAOUJ*

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité la fixation du nombre d'adjoints au Maire à dix (10).

0.2. Détermination du nombre d'adjoints :

M. LE MAIRE : L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "les Conseils municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 pour 100 (30%) de l'effectif légal du conseil municipal".

L'Adjoint au Maire à élire prendra le rang dans l'ordre des nominations c'est-à-dire après les Adjointes déjà élus, ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire invite dès lors le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 10^e Adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages pour les deux premiers tours, au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages en cas de troisième tour.

M. LE MAIRE : Maintenant, je vais faire un appel à l'élection pour le nouvel adjoint au Maire. Y a-t-il des candidatures ? La majorité, que je représente, présente la candidature de Madame Eveline Besnard, ici présente. Y a-t-il des candidatures pour le groupe socialiste ou pour le groupe

de Monsieur Alonso ? Il n'y a pas de candidature. Souhaitez-vous que nous fassions cette élection à main levée ou à bulletin secret ? Monsieur Alonso ?

M. ALONSO : Monsieur le Maire, on peut voter à main levée, je pense.

M. LE MAIRE : Très bien. Madame Touati ?

Mme TOUATI : Tout à fait, à main levée.

M. LE MAIRE : Très bien. Je vais passer à l'élection, mes chers collègues. Nous avons à voter pour la seule candidate qui est ici présente. Celles et ceux qui sont pour l'élection de Madame Eveline Besnard, je vous demande de bien vouloir, pouvoirs compris, lever la main.

Mme ATTIAS : 25. 26, pardon.

M. LE MAIRE : Merci. Je préfère. 26 puisque, hélas, nous avons notre collègue Maria qui n'est pas encore arrivée. Y a-t-il des gens qui s'expriment contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstiennent ?

Mme ATTIAS : 7.

M. LE MAIRE : 7. Très bien. Chère Eveline Besnard, je vous déclare adjointe au Maire de la ville de Saint-Mandé.

Contre : 0

Abstention : 7 *M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI.*

Pour : 26 *M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénaud BEJAOUI.*

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité et a procédé à l'élection du nouvel adjoint au Maire. Madame Eveline BESNARD est élue en tant que 10^{ème} adjointe au Maire, chargée de la Famille et de la Petite Enfance.

0.3. Fixation du nombre et détermination des conseillers municipaux siégeant dans les commissions municipales :

M. LE MAIRE : Par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014, les conseillers municipaux appelés à siéger dans chacune des commissions avaient été désignés. ?

La commission Famille que nous créons avec la nomination de Mme Eveline BESNARD va être composée de dix personnes.

Pour rappel, le principe de la représentation proportionnelle énoncé par l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales implique que le mode d'organisation de ces commissions permet d'assurer la représentation de tous les groupes politiques composant le Conseil Municipal.

Pour assurer le bon fonctionnement des services, il convient de créer un nouveau poste d'Adjoint au Maire.

Madame Eveline BESNARD a été élue, aura en charge la nouvelle commission municipale « Petite Enfance, Famille » et à ce titre, il convient de désigner les membres de cette commission municipale. Elle sera composée de dix membres.

De plus, pour respecter le principe énoncé plus tôt, il convient également de modifier la composition de la commission municipale Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Développement durable en la passant à onze membres.

M. LE MAIRE : Nous allons passer d'abord à la petite enfance, je vais vous demander, donc, à la représentation proportionnelle, mes chères collègues pour une commission de 10, ça fait 8 pour la majorité, 1, 1, et pour une commission de 11 comme il y avait dans la commission urbanisme, patrimoine, habitat et développement durable, ça ferait 8 sièges pour la majorité, 2 sièges pour le groupe de M. ALONSO et 1 siège pour le groupe de Mme TOUATI, c'est-à-dire qu'on revient pour cette commission à la représentation que vous aviez auparavant.

Par contre, j'aimerais bien avoir si ça ne vous dérange pas, Mme TOUATI est-ce que vous avez.. ? Pour la commission famille, j'ai reçu la demande de Mme PROVINI d'être dans cette commission.

M. LE MAIRE : Avez-vous monsieur Alonso une personne pour siéger s'il vous plaît ?

M. ALONSO oui je serai candidat M. le Maire

M. LE MAIRE c'est vous qui prenez la place ?

M. ALONSO oui ce sera moi

M. LE MAIRE : D'accord

Pour les autres commissions, elles demeurent inchangées dans la mesure où le principe de représentation proportionnelle est respecté.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la fixation du nombre et la répartition des conseillers municipaux siégeant au sein des commissions municipales :

- Petite Enfance,
- Urbanisme, Habitat et Développement Durable

M. LE MAIRE : Je ne mets pas aux voix par la proportionnelle. On est d'accord ? On gagne du temps sur le temps. Parfait.

La commission petite enfance serait donc composée de Madame Besnard, de Madame Carrese, de Monsieur Alain Assouline, de Madame Blandine Gouel, de Madame Quéron, de Thomas Boullé, de Marianne Véron, de Monsieur Luc Alonso et de Madame Provini. Nous sommes d'accord ? Et de Séverine Faure, que j'ai oubliée. Séverine, pardon. Je mets donc cette commission aux voix. Qui est pour, dans cette composition avec Monsieur Alonso et Madame Touati ? Madame Provini, pardon. Petite enfance, c'est tout bon ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

La commission urbanisme, patrimoine, habitat et développement durable, 11 sièges : 8, 2, 1. Madame Crocheton, Madame Sevestre, Monsieur Damas, Madame Quéron, Madame Gouel, Monsieur Murgia, Monsieur Albert Danti, Tiffany Culang. Nous avons, avant, Madame Arielle Attias, Monsieur Luc Alonso et Geneviève Touati. On ne change rien ? Ça vous va ?

Je la mets aux voix, pour le principe. Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues. Voilà, j'ai réparé l'erreur de la 0.3.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la fixation des commissions municipales comme suit :

- Commission Municipale Urbanisme, patrimoine, habitat et développement durable :
11 membres
- Commission municipale : Famille et petite enfance : **10 membres**

Le Conseil Municipal a procédé ensuite à l'élection des membres de ces deux commissions comme suit :

➤ **Commission municipale Urbanisme, patrimoine, habitat, développement durable :**

- Florence CROCHETON
- Christine SEVESTRE
- Olivier DAMAS
- Caroline QUERON
- Blandine GOUEL
- Thomas MURGIA
- Albert DANTI
- Tiffany CULANG
- Arielle ATTIAS
- Luc ALONSO
- Geneviève TOUATI

➤ **Commission municipale Famille et petite enfance :**

- Eveline BESNARD
- Alain ASSOULINE
- Anne CARRESE
- Caroline QUERON
- Blandine GOUEL
- Marianne VERON
- Séverine FAURE
- Thomas BOULLE
- Luc ALONSO
- Sandra PROVINI

1. Décision Modificative N°2 du Budget Primitif 2018 de la commune :

M. LE MAIRE : Nous allons pouvoir passer maintenant la parole à M. MEDINA

M. MEDINA : Mes chers collègues, à la fin du 3^{ème} trimestre 2018, il est nécessaire d'ajuster un certain nombre de comptes de dépenses et de recettes.

Fonctionnement

Dépenses

Nature		Décision
60618	AUTRES FOURNITURES NON STOCKABLES	16 754,00 €
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	5 000,00 €
739223	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	-19 000,00 €
6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	7 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	76 104,00 €
TOTAL		85 858,00 €

Fonctionnement

Recettes

Nature		Décision
7411	DOTATION FORFAITAIRE	9 754,00 €

7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	76 104,00 €
TOTAL		85 858,00 €

Résultat fonctionnement	0,00 €
--------------------------------	---------------

Investissement

Dépenses

Nature	Décision
2315 INSTALLATION, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	157 432,00 €
TOTAL	157 432,00 €

Investissement

Recettes

Nature	Décision
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 328,00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	76 104,00 €
TOTAL	157 432,00 €

Résultat Investissement	0,00 €
--------------------------------	---------------

M. LE MAIRE : Merci, cher Marc. Avez-vous des questions, s'il vous plaît ? Il n'y a pas de question. Vous avez la délibération sur vos écrans. Vous l'avez reçue. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 3.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 4.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 26.

M. LE MAIRE : 26.

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2018 de la Commune comme suit :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI.

Abstention : 4 M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS.

Pour : 26 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M. Olivier

DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénaud BEJAOUI.

2. Demande de subvention au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Centres Villes Vivants » de la Métropole du Grand Paris :

M. LE TYMEN : Saint-Mandé s'est engagée en 2009 dans une démarche de stabilisation et de pérennisation de son commerce de proximité, souhaitant trouver les moyens de moderniser son appareil commercial et de restructurer l'offre commerciale au regard des mutations de la commune et des évolutions attendues dans les années à venir.

Toute une série d'actions concrètes ont été mises en œuvre : création d'animations commerciales en lien avec l'association des commerçants, information sur l'accessibilité des commerces, réfection des sols de nos deux marchés, aide à la rénovation des vitrines commerciales et artisanales.

Cependant, des efforts restent à mener pour lutter contre les enseignes vieillissantes ou non conformes au règlement de publicité, les façades d'immeubles dégradées, l'implantation de commerces de restauration rapide ou de services dévalorisant nos linéaires commerciaux.

C'est la raison pour laquelle, afin de poursuivre les actions déjà engagées de revitalisation de notre centre-ville, la commune de Saint-Mandé souhaite s'associer à l'initiative lancée par la Métropole du Grand Paris d'un Pacte métropolitain de revitalisation des centres villes, et en particulier à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « centres villes vivants » auquel nous souhaitons répondre.

A ce titre, les opérations de subventionnement (plan de financement en annexe) pour le ravalement des façades (délibération n°14 du 13 décembre 2017) et pour l'amélioration des devantures commerciales (délibération n°15 du 13 décembre 2017) peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la MGP.

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers (es) collègues, vu l'avis favorable de la réunion conjointe des commissions municipales Ressources humaines et optimisation de l'action publique et Finances et évaluation des politiques publiques, réunie le 17 septembre 2018, de solliciter une subvention maximale au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « centres villes vivants ».

M. LE MAIRE : Merci, cher Philippe. Monsieur Alonso, je vous en prie.

M. ALONSO : Nous allons voter pour cette demande de subvention, autant par pragmatisme que par conviction. Maintenant, nous ne partageons pas le même optimisme que vous quant à la situation du commerce à Saint-Mandé. Nous en avons fait le thème de notre tribune, comme je le disais tout à l'heure, pour le journal d'octobre. Au-delà de la critique qui est facile, nous y faisons des propositions :

- Généraliser les rénovations de façade à toute la ville. Comme on l'a vu, vous avez fait adopter un dispositif – nous avons d'ailleurs apporté notre voix à ce dispositif – pour procéder à des rénovations de façades et apporter des subventions. D'ailleurs, je me souviens de notre échange, Monsieur le Maire. Nous avons vu que ce n'était pas – vous me l'aviez bien confirmé – généralisé à toute la ville. Nous le regrettons et nous vous proposons de l'élargir. Monsieur Le Tymen, d'ailleurs, nous avait dit qu'il y avait peu de dossiers. On ne prend donc pas de gros risques financiers. C'est la première proposition que nous faisons.
- La deuxième, c'est le droit de préemption commerciale. Ça fait déjà suite à de vieux échanges que nous avons eus ensemble. En 2017, nous avons suggéré d'activer au sein du budget une ligne pour pouvoir utiliser ce droit de préemption, qui est possible à Saint-

Mandé. Vous aviez budgété 150 000 euros mais, au final, vous n'avez rien préempté. Donc, au final, cette suggestion que nous avons faite n'a pas été suivie d'effet. C'est donc la deuxième proposition que nous faisons et que nous reprenons à nouveau.

- La troisième, c'est plus global et cela s'attaque un peu à la manière dont la ville est gérée en termes d'aménagement, c'est-à-dire ne plus abandonner d'espace commercial, notamment aux angles de rue, mais pas que. Quand un site est détruit... Je pense, par exemple, au site de La Villa de Chine. Qu'on le veuille ou non, La Villa de Chine, c'était un restaurant, donc un espace commercial, un lieu de vie en tout cas. Quand on rebâtit un immeuble, on pouvait espérer qu'on ait une surface commerciale au rez-de-chaussée et ce n'est pas le cas. Comme je sais qu'il y a, dans les tuyaux, plusieurs projets d'aménagement, de construction d'immeubles, je suggère de vraiment être vigilant là-dessus, parce qu'à chaque fois qu'on abandonne un espace commercial, c'est le suivant, celui qui est juste à côté, qui est menacé. C'était donc notre troisième proposition.
- La quatrième, ce serait de doter l'association des commerçants d'un budget participatif, à leur main, qu'ils choisissent l'endroit où ils veulent le faire. On a vu que le Val de Gaulle, quand il est piétonnisé, ça rencontre un certain succès, mais il n'y a pas que le Val de Gaulle. Il y a les commerçants du haut de l'avenue de Gaulle, il y a les commerçants de la rue Jeanne d'Arc, il y a l'avenue Joffre, de l'autre côté. La ville ne se résume pas qu'au Val de Gaulle, ni à l'IGN. Doter d'un budget participatif l'association des commerçants, ce serait donc notre quatrième proposition.

Nous avons une cinquième proposition mais, là, vous avez apporté une réponse, qui était qu'un adjoint soit dédié au commerce et au développement économique. Là, nous avons eu votre réponse. Elle est claire. Merci.

M. LE MAIRE : Est-ce la réponse que je vous ai faite sur Monsieur Le Tymen vous plaisait, Monsieur Alonso ? Parce que j'ai l'impression que Monsieur Le Tymen, neuf et demi sur dix, peut mieux faire.

M. ALONSO : Neuf et demi sur dix, c'est encore beaucoup.

M. LE MAIRE : Monsieur Alonso, je voudrais vous répondre très rapidement.

Effectivement, sur la généralisation des façades, l'enveloppe budgétaire concerne toute la ville, enfin, la décision que nous avons prise concerne toute la ville, sauf qu'attentifs à la maîtrise de la dépense publique, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur le Val de Gaulle que nous avons rénové en 2011 et c'est là où il y avait le plus de difficultés. On est en train de travailler, avec l'ensemble des commerçants, à un certain nombre de réformes de façades. Nous en avons eu deux qui ont été faites. Vous avez aussi Coccimarket qui va refaire entièrement son magasin très prochainement. Nous avons d'autres liens qui sont en cours. Il faut naturellement travailler. Il faut convaincre nos amis commerçants de se lancer dans cet investissement qui n'est jamais simple. Même si on en prend 20 %, ce n'est pas une enveloppe budgétaire toujours neutre. En plus, si on commence à faire la vitrine, il faut aussi s'attaquer à l'intérieur, souvent, pour que l'ensemble soit cohérent. La boutique de savons de Marseille a déposé sa demande et elle a été acceptée par la commission. Nous sommes aussi en zone historique. On a le Président de l'association saint-mandéenne d'histoire dans la salle. Je veux quand même dire que nous sommes en zone historique et les ABF sont très attentifs à ce qu'il se passe. On est obligé de passer par leurs fourches caudines, même si, parfois, nous accélérons, Philippe, moi et Florence, avec l'urbanisme, les procédures en passant, de temps en temps, un peu outre, parce que nous avons notre charte de façade, etc.

Sur le droit de préemption, c'est vrai que nous avons inscrit – Marc Medina le remet chaque année – 150 000 euros, mais on essaye de ne pas l'utiliser, par la négociation, et de faire en sorte que des magasins, comme La Ménagerie par exemple la plus récente, se sont installés. Vous avez eu le P'tits Terroirs. Vous avez eu la fromagerie en face. Vous avez eu le boucher de Saint-Mandé nord. Il y a eu la poissonnerie, Daskalidès, etc. Ce ne sont pas des choses qui se font du jour au lendemain, Cavavin et d'autres. C'est un combat compliqué. Philippe Le Tymen et moi-même recevons les propriétaires. Ce n'est pas trop à nous de faire ce job, mais il faut leur faire comprendre qu'il ne faut pas non plus assassiner le nouveau commerçant qui vient s'installer à

Saint-Mandé, en lui mettant tout de suite 4, 5 000, 6 000 euros de loyer. On voit très bien que le commerçant ne va pas tenir, que son compte d'exploitation ne peut pas tenir – je vois Philippe Izraelewicz qui opine, c'est votre spécialité professionnelle – et, une nuit, il vide le magasin, il s'en va, certains laissant, comme on l'a vu une fois, la viande dans les frigidaires. Tout cela est très compliqué. Il faut qu'on trouve un équilibre, qu'on discute beaucoup et nous sommes en train de faire grâce à tous ces outils que nous mettons en œuvre.

Ensuite, la rénovation de l'avenue du Général de Gaulle est faite pour cela, pour permettre à ces commerces de se maintenir, puisque vous savez que le commerce de proximité est très attaqué par les nouveaux modes de consommation – Jean-Philippe Darnault, qui est un grand pont de la distribution en France, pourrait nous en parler longuement –, sans compter l'achat par internet, qui vide une partie de nos commerces de proximité. Tout ça est un petit peu compliqué.

Sur les angles de rues, on y fait attention, Monsieur. Sur La Villa de China, il était prévu un Naturalia. Naturalia, à la dernière seconde, a refusé parce que, finalement, l'architecture n'était pas suffisante dans l'organisation, j'allais dire, de l'espace commercial, n'était pas suffisamment forte pour eux. Ils sont en train d'étudier trois autres possibilités, une dans Saint-Mandé nord et deux dans le Val. Nous espérons qu'ils pourront venir apporter une offre bio. Tout cela est un combat de très longue haleine, dans un contexte où le petit commerce de proximité est très très attaqué, même s'il y a une volonté, chez nos compatriotes, de retrouver cette notion du contact, de la petite boutique.

Regardez celles qui fonctionnent, Les Heures Maison ou la petite boutique Love... Je ne sais plus son nom, celle qui offre des prestations pour les jeunes enfants, pour les bébés, etc. Madame Besnard, demain matin, premier acte : trouver le nom de cette boutique, qui marche très bien. Ce sont aussi des gens qui vendent par internet. Nous avons le principe des boutiques éphémères. On a les yeux sur une, en ce moment. Nous avons poussé certaines. Les propriétaires ont finalement trouvé des commerces, comme la savonnerie de Marseille. On n'a donc pas eu à intervenir. Tout cela, c'est de la discussion très longue et compliquée.

Et, je voudrais quand même le rappeler, on rentre dans le domaine du privé. Nous sommes aussi des élus pour lesquels l'économie est du domaine du libéral. On peut l'accompagner, mais on n'a pas à remplacer, à se substituer. Nous avons la CMA qui nous aide beaucoup, qui est présente, permanente – Philippe, vous êtes toujours à aller visiter... –, l'aide aux comptes bancaires, les comptes d'exploitation, le soutien pour avoir des emprunts, des prêts. On le fait régulièrement. On accompagne les gens. On accompagne les gens dans les banques. On le fait parce qu'on a envie que ce commerce fonctionne, mais c'est loin d'être évident. Et quand il y a un échec, le Directeur de la banque qu'on est allé voir nous regarde avec un sacré œil. Mais c'est notre job et on essaye de le faire au mieux.

Voilà cette demande de subvention, en espérant que notre projet sera retenu par les gens de la métropole du Grand Paris, mais pour faire une demande, encore faut-il qu'elle soit avalisée par le conseil municipal. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vais vous demander de voter cette demande de subvention, ce point 2 de l'ordre du jour. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la secrétaire.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à l'unanimité à solliciter une subvention maximale au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) «centres villes vivants».

3. Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour des projets concernant la rénovation et l'isolation de bâtiments communaux :

M. ASSOULINE : Dans un souci de réduction de la consommation d'énergie, d'amélioration de la performance énergétique et d'optimisation de l'entretien des bâtiments communaux, la Ville souhaite engager des travaux de rénovation et d'isolation.

Ces rénovations et isolations correspondent au plan pluriannuel d'investissement engagé pour réduire notamment les consommations énergétiques sur nos bâtiments.

Les travaux prévus sont :

- Remplacement (partiel) des menuiseries extérieures Crèche Tourelle : 29 816 €
- Remplacement des menuiseries extérieures (verrière) crèche Maison du Bois : 35 780 €

M. LE MAIRE : Merci, cher Alain. Avez-vous des questions sur cette demande ? Nous la passons, depuis quelques années, chaque année. Il n'y a pas de question. Je mets la délibération aux voix. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à l'unanimité à solliciter une subvention maximale au titre de la dotation de soutien à l'investissement local et à signer les différents documents afférents à ce dossier.

4. Approbation du Conseil Municipal portant sur le passage dans le dispositif commun d'aide au fonds de soutien concernant le prêt MPH258137EUR-0273746-001 :

MONSIEUR LE MAIRE : J'avais au mois de juillet envoyé à tout le conseil municipal l'information concernant cette réforme du dernier petit emprunt toxique que nous avons sur la commune. Marc, c'est à vous.

M. MEDINA : Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, je rappellerai simplement que après avoir renégocié l'emprunt euro franc suisse, qui nous a coûté assez cher. Il restait un emprunt considéré comme un emprunt à risque, dans la charte de GISSLER.

C'était un emprunt dont le capital restant dû était de 1 552 000 euros assorti d'un taux de 3,42 et ce taux pouvait être dégradé, et éventuellement fortement dégradé si le niveau des taux courts devenait supérieur au niveau de taux longs, donc nous avons conservé cet emprunt du fait que les propositions qui nous avaient été faites par la SFIL par le passé nous avaient semblé coûteuses.

La SFIL est revenue à la charge en juin dernier avec des propositions qui nous ont paru meilleures et qui font que nous avons mis fin à cet emprunt et nous bénéficions d'un nouvel emprunt à taux fixe de 2,20% avec bien sûr une indemnité de renégociation qui est inscrite dans le capital qui passe de 1 552 000 euros à un 1 750 000 euros.

Le calcul que nous avons fait, fait ressortir un écart en notre défaveur de 90 000 euros sur les 15 ans restant à courir, et si ces 90 000 euros sont imputés du montant du fond de soutien qui s'élève à 30 000 euros, nous avons un écart net en notre défaveur de 60 000 euros donc 4 000 par an. Au vu de ce résultat nous avons d'une part bien sûr demandé l'avis de notre conseil finance active qui a avalisé notre choix, et nous avons donc décidé de renégocier cet emprunt dans les conditions proposées par la SFIL.

Donc nous passons de ce qu'on appelle un dispositif dérogatoire à un dispositif de droit commun et c'est cette délibération qui vous êtes présentée, dans le dispositif de droit commun. En fait c'est tout simplement la renégociation de cet emprunt avec l'aide du fond de soutien.

Je pense que c'est une bonne chose comme je l'ai indiqué en commission de finances. Au cours de cette mandature, nous aurons donc totalement sécurisé nos emprunts, et nous faisons place nette pour l'avenir

Je voulais remercier la Direction générale de services et la Direction de finances pour le travail qu'ils ont accompli, à la fois pour l'emprunt passé et pour cet emprunt que je vous demande d'avaliser.

Par délibération en date du 02 décembre 2015, la Ville avait décidé de solliciter l'aide du fonds de soutien dans le cadre du dispositif dérogatoire prévu à l'article 6 du décret modifié n° 2014-444 du 29 avril 2014 permettant une prise en charge partielle des intérêts dégradés pour une période de trois ans à compter de la date de dépôt du dossier pour le prêt suivant :

- MPH258137EUR-0273746-001, anciennement numéroté MPH985475EUR, signé le 5 décembre 2007

A cette date, les motivations du conseil étaient les suivantes : « Ici, au vu de l'analyse réalisée par nos conseils, il est proposé un choix de raison : conserver [ce prêt] en l'état. En effet, l'indemnité de sortie de cet emprunt coûterait 741 689,37 euros (supportée à hauteur de 8,67% par le fonds de soutien). C'est un prix sans commune mesure avec le risque encouru, surtout quand on met en face le faible niveau de soutien offert par le fonds [64 304,47 euros]. En outre, la Ville pourra bénéficier des dispositions de l'article 6 du décret 2014-444 lui ouvrant droit au versement de l'aide sous forme de « bonification des échéances dégradées ». Autrement dit, bien que poursuivant l'exécution du contrat (taux actuel 3,42%), le fonds couvrirait jusqu'à 64 304,47 euros, tout dépassement du taux d'usure défini conformément à l'article L. 313-5 du code monétaire et financier, en vigueur à la date de signature du contrat de prêt. Ce qui encore une fois reste fort peu probable selon nos conseils ».

Depuis, de nouvelles négociations se sont ouvertes avec SFIL et les conditions de refinancement de cet emprunt se sont nettement améliorées. A titre informatif, les conditions particulières et générales du contrat de prêt refinancé sont jointes en annexe.

De plus, le fonds de soutien peut contribuer à cette opération de refinancement, comme il l'avait fait pour le prêt structuré n°MPH258698EUR. Pour ce faire, le conseil municipal doit valider explicitement le passage de l'aide dérogatoire vers le dispositif de droit commun.

M. LE MAIRE : Merci, cher Marc. Des questions ? Monsieur Alonso, je vous en prie.

M. ALONSO : Juste pour vous répéter, Monsieur Medina, ce que je vous ai dit en commission. Je pense que c'est une bonne négociation, nous voterons donc pour, qui nous retire, au-dessus de la tête, un risque qui pouvait se produire. C'est donc une bonne négociation. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Alonso, pour votre explication de vote. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 3.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 29.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la secrétaire.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à la majorité à :

- valider explicitement le passage de l'aide dérogatoire vers le dispositif de droit commun pour le prêt MPH258137EUR-0273746-001,
- à solliciter en ce sens le fonds de soutien,
- accepter l'aide du fonds de soutien dans le cadre du refinancement du prêt,
- signer, le cas échéant, tout document nécessaire en ce sens, notamment une modification de la convention relative à l'aide du « fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêt structurés à risque ».

Contre : 0

Abstention : 3 *Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI.*

Pour : 30 *M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénauld BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS.*

5. Réaménagement des prêt(s) de la Caisse des Dépôts et Consignations garanti(s) par la Ville – Demande de renouvellement de garantie :

M. DANTI : Dans le cadre de la Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), le Groupe Valophis Habitat, par courrier en date du 23 juillet 2018, sollicite une nouvelle délibération de garantie pour les 4 prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations indiqués ci-dessous. Il s'agit pour la collectivité de valider les conditions de réaménagement de ces prêts garantis, dont la durée est allongée pour permettre au bailleur de préserver ses capacités financières.

- Délibération du 30 septembre 1997 – Garantie d'emprunt – programme de logements PLATS sis 12 rue Guynemer/19 rue Sacrot » (11 572 657 francs)
- Délibération du 228 septembre 2005 « garantie d'emprunt – réhabilitation de 366 logements Cité Pasteur (5 200 000 euros)
- Délibération du 22 février 2006 – construction de 18 logements PLUS sis boulevard de la Guyane (581 872 euros)
- Délibération du 13 mars 2012 « Garantie d'emprunt – opération de construction de 83 logements locatifs sociaux étudiants PLS sis 2 ter avenue Pasteur » (4 664 284 euros)

Les nouvelles conditions de ces prêts sont indiquées à l'annexe « modification des caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagés » de l'avenant de réaménagement N° 77919 joint à la délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Danti. Y a-t-il des questions sur cet élément très factuel, mais important, puisque dès que nous construisons, naturellement, nous garantissons les emprunts des bailleurs qui viennent intervenir sur notre commune ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Très bien.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le réaménagement des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations garanti(s) par la Ville et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant de réaménagement

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit du Football Club de Saint-Mandé pour l'achat d'un véhicule électrique :

M. BEJAOU : Dans un souci de lutter contre la pollution de l'air et le dérèglement climatique, la Ville de Saint-Mandé désire favoriser, en complément des démarches déjà engagées, la mobilité électrique sur son territoire.

L'association Football Club de Saint-Mandé souhaite acquérir un véhicule électrique pour favoriser le transport durable des joueurs de son association.

L'association bénéficie également de subventions complémentaires d'une mutuelle, de la fondation du football et par courrier en date du 5 juillet 2018 à solliciter la ville de Saint-Mandé à hauteur de 7 000 €.

L'acquisition de ce véhicule s'élève à 30 160,00 € TTC.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le conseiller. Y a-t-il des questions ? Monsieur Leray, je vous en prie, après, Monsieur Alonso.

M. LERAY : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais savoir ce qui a pu changer dans le fonctionnement du football club de Saint-Mandé pour qu'ils aient besoin d'un véhicule et qu'ils ne continuent pas à utiliser, de manière mutualisée, les véhicules possédés en propre par la mairie.

M. LE MAIRE : Je pense que la démarche vient de ce qu'on appelle le fonds Seguin, qui permet à des associations de football inscrites à la fédération de pouvoir bénéficier d'aides sur ce genre de démarches, démarches qui doivent être exemplaires, qui doivent être dans le ton de politiques nouvelles, en l'occurrence, là, la défense du climat, le combat pour le climat, pour faire en sorte que nous puissions vivre mieux, avec un air plus propre.

Le football club se déplace beaucoup et nos deux petits minibus ne suffisent pas à assurer l'ensemble des prestations. Le handball se déplace le samedi et le dimanche, le basket Lorraine aussi. Le football club, comme vous le savez, n'a pas de terrain de foot. Ils sont dans l'obligation, très souvent, d'emmener l'ensemble des équipes – ils sont près de 550, je le rappelle – le mercredi à l'entraînement. C'est l'INSEP, c'est le Tremblay, c'est la Plaine Mortemart, etc., dans le bois de Vincennes. C'est beaucoup de déplacements et avec des parents qui, souvent, travaillent, des parents qui, de temps en temps, sont bénévoles. Mais ils le sont souvent le samedi, beaucoup moins pendant la semaine.

Le club a donc souhaité se doter de ce véhicule électrique, qui correspond aussi à ce que nous avons fait avec le salon du transport durable, chère Florence.

L'institut Val Mandé va aussi participer à cette aventure, puisque le véhicule sera garé au sein de l'institut, avec la borne d'alimentation électrique, qu'a posée l'institut, pour un véhicule ou deux véhicules que lui-même possède.

Tout cela est donc plutôt cohérent et donne d'ailleurs une unité à notre politique, puisque non seulement la ville agit mais, aussi, on demande aux copropriétés d'installer des bornes, pour que dans les parkings, on puisse s'alimenter si on a des voitures électriques. C'est quelque chose qui doit être incité et c'est ce que nous faisons. Nous avons posé nos bornes. Nous allons récupérer celles, certainement, dans un avenir proche, d'Autolib', avec de nouvelles capacités d'action, avec de nouveaux opérateurs. Tout cela se met en place petit à petit. Nous essayons donc d'accompagner cette démarche.

Le football club est un club qui accueille quand même, je vous le disais, près de 550 personnes. Si j'enlève les personnes les plus adultes, les vétérans, les seniors, Monsieur Leray, c'est quand même près de 350 à 400 enfants qui pratiquent. Il y a donc besoin de moyens pour les inciter. Vous savez qu'on les aide par une subvention, on les aide par le terrain des Minimes, etc. Mais on a jugé que c'était bon d'aller de l'avant avec eux.

Monsieur Alonso.

M. ALONSO : Ma question rejoignait celle de Monsieur Leray. Vous avez parfaitement répondu.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Alonso. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit du football club de Saint-Mandé pour l'achat d'un véhicule électrique.

7. Convention entre la fondation TARA et la Ville de Saint Mandé : Enjeu développement durable des écoles publiques et des centres de loisirs et financement :

Mme GOUEL : La réussite scolaire et éducative des jeunes saints mandéens est une priorité de la municipalité cela se traduit entre autre par la mobilisation de moyens financiers et humains importants, affectés dans les écoles de la ville.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation TARA, la ville souhaite pouvoir sensibiliser les enfants des écoles (et des accueils de loisirs) à l'impact des changements climatiques et à la défense des mers et des océans.

Aussi dans ce cadre, la Fondation TARA propose des interventions pédagogiques dans les écoles de la ville de St Mandé.

Elles se décomposent en 3 volets distincts et 1 volet supplémentaire optionnel :

1/ L'inscription d'une dizaine de classe dans le dispositif général scolaire TARA, agréé par l'Education Nationale.

Ce volet inclus :

- Un soutien sur les projets menés par les enseignants autour des propositions pédagogiques par les médiateurs intervenants de la Fondation.
- L'accès à la base de photo et vidéo dédiées aux enseignants.

2/ Une formation spécifiques pour les enseignants concernés pour les guider dans les ressources et les aider à faire émerger les projets.

3/ Des interventions auprès des écoles :

- Interventions dans les classes pour des mini-conférences par l'un de nos médiateurs.
- Ateliers de découvertes du plancton et sur la pollution plastique.
- Projections/débats autour de films produit par la Fondation (thème Plancton, corail, plastique en mer, ou milieux polaires).
- Mise à disposition d'expositions (une sur Tara Pacific et une sur l'océan du 21ème siècle) à installer dans les écoles.

4/ Options :

- Visite du bateau si nous avons la possibilité de le faire venir à Paris en Nov-Déc 2018 (incertain à ce jour pour des questions budgétaires)
- Organisation d'un forum de fin d'année pour valoriser les travaux des classes lors d'une rencontre en présence de membres de l'équipe.

M. LE MAIRE : Merci, chère Blandine, pour cette intéressante intervention. Madame Attias, je vous en prie.

Mme ATTIAS : Merci, Monsieur le Maire. C'est vrai qu'il est très important de sensibiliser les jeunes saint-mandéens aux questions de développement durable et de changement climatique et nous sommes tout à fait d'accord avec cette démarche.

Cependant, il me semble que les professeurs se chargent déjà de cette mission, qu'ils sont formés pour cela par l'éducation nationale, notamment depuis la COP 21. C'est pour cela que je me demandais si les professeurs avaient émis un besoin et quel était leur avis sur cette démarche, parce que le montant de la subvention, 10 000 euros, nous paraît conséquent. De notre point de vue, il aurait été préférable d'allouer ces fonds-là à des activités, à des sorties scolaires, en lien avec le développement durable, alors qu'elles sont laissées ici en option, si je comprends bien.

M. LE MAIRE : Madame Carrese, si vous voulez répondre un petit peu à Madame Attias ?

Mme CARRESE : Nous n'avons pas décidé. La ville ne peut pas se substituer aux enseignants, bien entendu. C'est notre inspectrice de circonscription, de la huitième circonscription, qui a jugé que ce projet était également très intéressant, qu'il s'inscrivait dans les projets d'école. Elle en a parlé aux Directeurs des écoles et une douzaine de classes se sont déjà inscrites. Je ne sais pas si toutes les classes qui se disent intéressées participeront, mais il y a déjà une école de Saint-Mandé qui, dans les années passées, a travaillé avec la fondation Tara et je crois que les enseignants et les enfants en gardent un excellent souvenir. C'est une démarche scientifique réelle, mais très concrète, qui permet de rendre les choses vivantes pour les enfants. C'est extrêmement important, me semble-t-il.

Tout a un coût, c'est vrai. Mais nous sommes en train de travailler sur le PEDT du plan mercredi. On va relier avec nos accueils de loisirs, nos ALSH. Il y aura un aspect ludique. Les professeurs vont travailler en classe sur les sujets. Nous allons inscrire également ce travail sur la défense des mers dans nos accueils de loisirs. On travaillera aussi avec la fondation Tara. Vous savez que les nouveaux PEDT pour le plan mercredi demandent que, à nouveau, certains projets d'école et certains projets des plans mercredi soient liés, aient un point commun. Cela nous semblait opportun de faire le lien.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Carrese. Je voudrais ajouter, Madame Attias, que dans une des délibérations suivantes, nous allons voter les 50 euros par enfant scolarisé dans la ville, ce qui permet... à tout professeur, dans sa classe, avec les parents d'élèves, qui eux-mêmes touchent des subventions de l'ordre de 5 à 8 ou 10 000 euros par an, ce qui participe aussi à des animations dans les écoles. Il y a vraiment un corps très très puissant qui participe à donner la possibilité aux enseignants de faire des classes de découverte, sous réserve, naturellement, de l'acceptation de l'éducation nationale de faire déplacer les enfants en bus ou en train, à cause du plan Vigipirate, etc. Parfois, vous le savez, on a, hélas, des restrictions qui tombent. Monsieur le conseiller départemental, je vois que la nouvelle principale du collège a décidé de lever l'ambiguïté sur ces sujets-là. Elle nous a demandé de pouvoir l'aider pour les bus, de pouvoir

l'aider pour les jumelages. Tout cela, c'est plutôt positif. L'environnement de nos classes est plutôt positif. Et nous faisons beaucoup. Je pense aussi au labo langue, qu'il n'y a pas dans toutes les villes de France.

Sur les professeurs, je crois qu'ils sont souvent très chargés. On les a chargés de faire l'anglais entre autres. Il fallait qu'ils apprennent. Tout le monde pense que tout le monde va apprendre l'anglais dans l'école, la maternelle. Je crois qu'ils ont déjà des missions très complexes, très compliquées, à assurer. Venir avec une fondation aussi forte, aussi puissante, aussi scientifiquement reconnue, fondée par un Saint-Mandéen au passage, venir s'inscrire dans la démarche d'apporter un plus à nos enfants, toujours dans cette logique de sensibilisation sur la planète, le développement durable, de manière ludique, d'y intégrer la notion de la science... On se plaint beaucoup que nos enfants ne fassent pas assez de sciences.

J'avais été très intéressé, quand j'allais souvent à Vincennes, de découvrir ce que les parents avaient fait – je crois que cela s'appelait Fête le savoir – sur tout ce qui était le ciel, les planètes. Ils avaient fait venir Thomas Pesquet, etc. Donc il y a aussi une démarche scientifique et je crois que c'est très important. Cela correspond à la même philosophie.

Lorsque l'inspectrice d'académie a découvert le projet, elle était très enthousiaste. L'inspection d'académie, Madame Mouquet-Burtin, a été plus qu'enthousiaste. Elle s'est inscrite dans la démarche. Je pense qu'on peut être fier d'offrir à ces douze classes, peut-être plus l'année suivante si ça marche, cette capacité à découvrir l'enjeu pour la planète que représentent les mers et océans.

J'ajoute que nous sommes quand même la ville du pôle géosciences, sur laquelle il y a l'institut géographique national, l'inventaire forestier, Météo-France et le service océanographique de la marine. On va pouvoir connecter tout cela. Vous savez que les écoles de Saint-Mandé fonctionnent avec l'institut géographique national sur la notion de géographie. Tout cela est un plus qui donne, je pense, aux enfants de Saint-Mandé, de toute origine, une capacité d'ouverture d'esprit, de compréhension de ce qui se passe dans le monde, certainement des clés que d'autres aimeraient bien avoir dans certaines villes.

Mme CARRESE : J'ajouterai, si vous permettez, Monsieur le Maire, que la mer, c'est quelque chose de très fédérateur et que cela participe aussi de l'écocitoyenneté. La mer est à tout le monde, quelles que soient les confessions. Je pense que c'est très important aussi d'avoir ce côté fédérateur de l'océan, tout simplement.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Aïch, vous vouliez dire quelque chose. Je vous en prie.

Mme AICH : Je voulais rajouter qu'en tant qu'enseignante, j'ai eu la chance de travailler avec eux. Il faut comprendre que c'est une démarche scientifique extraordinaire. Les enfants vont avoir, en face d'eux, des scientifiques qui parcourent les océans et dont le rôle est de sauver le plancton. Quand on a conscience de ce qu'est le plancton, on peut sauver le monde, je crois. Avoir cette chance d'aller sur le bateau, c'est incroyable. Rencontrer de vrais scientifiques qui sont capables de montrer leurs recherches, sur des écrans bien sûr, mais concrètement dans des aquariums et d'expliquer aux enfants pourquoi c'est un enjeu majeur pour la planète, il n'y a rien de mieux.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Madame Aïch. Effectivement, ne serait-ce que le problème des sacs plastiques dans l'eau, déjà, si on peut faire en sorte que nos jeunes saint-mandéens, quand ils vont à la mer se baigner, fassent attention à ça, ce sera déjà un gain.

Monsieur Alonso, vous vouliez ajouter un mot, avant que je ne passe au vote, s'il vous plaît.

M. ALONSO : Finalement, c'est un sujet qui fait débat. Moi, quand j'étais petit, le commandant Cousteau, à la télé, avec ses formidables documentaires, répondait tout à fait à cette offre et cela ne coûtait pas 10 000 euros aux villes. Par ailleurs, je crois savoir que Tara fonctionne déjà avec plusieurs villes du Val-de-Marne, à vérifier, mais sans convention. En plus, la visite du bateau est en option. La visite du bateau, ce n'est donc même pas sûr. Pour nous 10 000 euros, c'est un montant conséquent. C'est pour cette raison que nous voterons contre. Merci.

M. LE MAIRE : La visite du bateau est en option tout simplement parce qu'on ne sait pas encore à quel moment il remontera la Manche et la Seine pour venir s'installer à Paris quelque temps. Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Je voudrais une information. Vous avez parlé de villes du Val-de-Marne, si j'ai bien compris, qui travaillent déjà avec cette association. Il y a convention ou pas convention ? Ici, on s'apprête à voter sur une convention, mais les autres villes travaillent comment avec l'association Tara ? Avec des conventions ?

M. LE MAIRE : Les autres villes travaillent avec une convention. Ce sont eux qui nous ont fourni la convention, Madame Touati. D'ailleurs, je l'ai signée le 15 septembre, au matin, lors du festival Tours et Détours. C'était une des animations du samedi matin. Les autres villes, je ne les connais pas, parce que je ne les ai pas vues. Elles sont dans le dossier. Peut-être qu'il y en a dans le Val-de-Marne, mais je ne les connais pas. On va vérifier. Ceci dit, je suis très enthousiasmé que nous puissions participer à cette grande aventure et faire participer les enfants de Saint-Mandé. En plus, c'est quelqu'un de modeste de Saint-Mandé qui a créé cette fondation. Il n'est pas tellement de mes idées, il est plutôt des vôtres, Madame Touati. Cela me fait plaisir d'aller soutenir cette démarche pleinement et, surtout, qui ouvre les yeux des enfants de Saint-Mandé.

Je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 4.

M. LE MAIRE : Qui est contre ? 7.

Mme ATTIAS : 7.

M. LE MAIRE : Ça, c'est sympa. Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 26.

M. LE MAIRE : Je disais sympa politiquement.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association TARA et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente comme suit :

Contre : 7 M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstention : 0

Pour : 26 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénauld BEJAOUI.

8. Fixation des taux horaires des agents vacataires recrutés par la commune pour assurer diverses activités :

M. DARNAULT : Pour diversifier son offre d'activités ou de prestations dans divers domaines, la Commune a instauré au fil du temps un certain nombre de taux horaires afin de rémunérer le personnel correspondant à ces besoins spécifiques et ponctuels. Dans ce cas précis, la Ville fait appel à du personnel dit vacataire.

Ce personnel relève des dispositions du Code du Travail et du régime général de la sécurité sociale et ne bénéficie pas des mêmes droits que des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale. Ainsi, il ne peut pas prétendre au droit à congés payés, à la formation, au versement d'indemnités de licenciement, à la protection statutaire en cas de maladie ou de maternité.

La rémunération versée à ce personnel en contrepartie de la tâche à accomplir est fixée librement par l'autorité territoriale. Le taux horaire peut être fixé en référence au SMIC ou sur la base de salaires pratiqués dans tous les domaines d'activités du secteur privé.

Activités	Taux horaire
Maître-Nageur BNSSA	13.40 € brut
Intervenant d'échecs	30.30 € brut
Surveillant de cantine scolaire	Proratisé sur la base du montant horaire indiqué par l'Education Nationale de l'ISEE
Jury d'examen conservatoire	25.39 € brut
Animateur ALSH, Agent médiathèque, agent d'accueil (expositions patio, conservatoire, etc...)	SMIC horaire en vigueur

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'adjoint. Y a-t-il une question ? Il n'y a pas de question. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Abstention ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 34.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la fixation des taux horaires des agents vacataires recrutés par la Ville pour assurer certaines activités.

9. Modification du tableau des emplois de la Ville :

M. DARNAULT : Suite aux mouvements de personnels et aux recrutements en cours, il s'avère nécessaire de procéder à une mise à jour des emplois budgétés au Conseil Municipal.

Un fois la mise à jour réalisée, il s'avère que 22 postes budgétaires sont supprimés, suite notamment au passage en DSP de la Maison du Bois pour un total qui s'élève à 486 emplois. Le nombre de postes à pourvoir (hors disponibilités et détachements) est de 66 postes :

- 38 correspondent à des emplois anciennement occupés par des agents actuellement en détachement ou en disponibilité,
- 28 correspondent à des postes effectivement vacants ou à des recrutements en cours (Police municipale, secteur périscolaire, direction de l'environnement, filière administrative, infirmière).

L'avis du comité technique pour la suppression des emplois a été requis lors de la séance du 18 septembre 2018 avec l'unanimité.

M. LE MAIRE : Merci. C'est une modification traditionnelle, mais Monsieur Leray, Monsieur Alonso, vous voulez dire quelque chose. Je vous en prie.

M. LERAY : Monsieur le Maire, je voudrais savoir combien de personnels de la crèche du Bois ont été réintégrés dans les effectifs de la ville et à quel poste.

M. LE MAIRE : Ils étaient déjà intégrés. On a enlevé ceux qui sont partis dans le privé. On ne les a pas réintégrés, puisqu'ils sont déjà dedans.

M. LERAY : Comment ?

M. LE MAIRE : Ceux de la Maison du Bois sont naturellement dans d'autres crèches. Ah, vous voulez combien sont... Parce que, sinon, par définition, ils sont dans le tableau.

M. LERAY : Ils sont dans le tableau, justement.

M. LE MAIRE : Ils n'ont pas bougé du tableau, puisqu'ils sont déjà dans les effectifs.

M. LERAY : Justement, puisqu'on vote le tableau, c'est le but de ma question.

M. LE MAIRE : Je sais qu'il y a 22 qui sont partis. 22 plus 3, ça fait 25. 28, pardon. Valérie ? Il y en a 3 qui ont refusé la mise à disposition et qui ont été redéployés. Il y en a donc 28 qui sont partis. 8 titulaires à la Maison du Bois et 3 redéployés.

M. LERAY : Dans d'autres crèches ou dans les services administratifs ?

M. LE MAIRE : Dans d'autres crèches. C'était d'ailleurs l'engagement lors du travail de la délégation. Monsieur Alonso, je vous en prie.

M. ALONSO : Merci, Monsieur le Maire. Par rapport au départ du Directeur des services techniques, du responsable des services, la secrétaire et Joanna, ils sont quatre à être partis vers le territoire, est-ce que vous pourriez nous faire un petit point sur la continuité du service, notamment parce qu'il y a quand même des grands travaux qui ont lieu sur la ville actuellement, que ce soit côté IGN ou que ce soit côté avenue du Général de Gaulle ?

Je voulais aussi partager avec vous une observation que j'ai faite en tant que citoyen. Je vous précise mon propos. Je trouve que les travaux effectués sur le Val de Gaulle ne sont pas si mal effectués que ça. Quand je vois certains travaux à Paris et la manière dont ils sont effectués, je me dis que finalement, ce n'est pas si mal. Mais je trouve quand même qu'on pourrait s'améliorer au niveau de la sécurité, notamment les traversées piétons, etc. Les passages sont souvent un peu fluctuants et bougent au gré de la journée. Les petites barrières de protection bougent au gré de la journée. A certains endroits, elles sont là ; à d'autres, c'est des plots. Par exemple, je regardais ma fille aller au collège par la fenêtre et je l'ai vue marcher sur la rue avec les plots à côté d'elle. Du coup, le soir, je lui ai expliqué comment faire. Mais les plots posés sur la rue, avec les gens qui marchent, il faut faire attention, parce qu'il ne faudrait pas qu'on ait une personne qui se fasse renverser. Après, ne vous méprenez pas, je trouve que finalement, en les observant, ça avance.

Quelle est la continuité du service, avec tous ces départs vers le territoire ? Comment cela se passe ?

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Alonso. La continuité du service se passe fort bien, d'abord parce qu'Emmanuel Gilles de La Londe, ancien Directeur des services techniques, et Emilie du Boullay, qui était responsable du service urbanisme, ne sont finalement partis qu'au 1^{er} septembre, même s'ils ont eu des moments de congés. Le mois d'août se passe donc de manière plutôt calme. Et, là, nous assurons, avec les personnels en place et le Directeur général des services et les contremaîtres présents, le fonctionnement, la vérification. Florence est tous les jeudis sur le chantier de l'institut géographique national, Monsieur Salis et Monsieur Gallot sont tous les mardis sur le chantier, que vous venez d'évoquer, de rénovation du haut de Général de Gaulle. Je suis heureux que cela vous plaise.

Puisque ces personnels sont partis dans le cadre de leur propre carrière, de leur ambition de carrière, nous avons tout de suite trouvé deux nouveaux Directeurs, Cédric Noël, qui arrive le 1^{er} octobre, la semaine prochaine, pour la Direction de l'environnement, et Monsieur Thomas Boillot, de mémoire, qui arrive aussi le 1^{er} octobre, pour l'aménagement urbain et durable. Les deux Directions vont donc vite être reprises. Le recrutement de remplacement de Joanna Adamczyk, qui est partie dans le privé et non pas à l'EPT, est en cours de recrutement. On est dans ce qu'on appelle les entretiens d'embauche. Cela devrait donc se faire. Virginie Lemaréchal, qui est partie l'institut géographique national, a été remplacée. La jeune femme a pris son poste lundi. J'ai oublié son prénom. Comment s'appelle-t-elle ? Eva.

Tout cela fonctionne sans trop de problèmes. Adrien Futol et Lorène Montanari, qui est ici présente, assurent avec beaucoup de brio le service de l'urbanisme et le contrôle des permis, des autorisations de travaux. Les équipes vont être renforcées et, le 1^{er} octobre, les deux Directeurs arrivant, les personnels placés sous leur autorité seront naturellement rassurés et pourront continuer de servir aussi bien qu'ils le font les Saint-Mandéens.

La modification du tableau des emplois, je vais mettre cette délibération au vote. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 3.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 30.

M. LE MAIRE : 30. Très bien.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité les modifications du tableau des emplois de la collectivité comme suit :

Contre : 3 *Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI*

Abstention : 0

Pour : 30 *M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénauld BEJAOU, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS.*

10. Approbation de l'avenant n°2 à la convention entre la Ville de Saint-Mandé et l'association OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) relative à l'octroi d'une subvention au profit des classes de découvertes organisées dans les écoles publiques de la Ville :

Mme CARRESE : Dans le cadre de la politique Municipale éducative en faveur des élèves scolarisés dans les établissements publics de la Ville, la Municipalité souhaite reconduire le versement d'une subvention de 50 € par élève permettant le financement des voyages ou sorties pédagogiques.

La subvention sera versée sur le compte du siège départemental de l'OCCE qui reversera ces sommes sur les comptes bancaires des coopératives scolaires.

Dans le cas où la subvention versée pour l'année scolaire N-1 n'a pas été totalement utilisée, les crédits non dépensés seront déduits de la subvention allouée pour l'année N.

M. LE MAIRE : Merci, chère Anne Carrese. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Traditionnelle délibération concernant l'apport de la ville pour l'ensemble des classes, 50 euros par enfant, 1 641 enfants, un peu plus maintenant. On en a quelques-uns qui sont arrivés. Tant mieux, on s'en réjouit. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la secrétaire.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à l'unanimité à signer l'avenant n°2 à la convention passée avec l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

11. Autorisation de cession du tréfonds partiel de la parcelle sise 42 avenue du Général de Gaulle (lot 2) pour 230 m² et autorisation de constituer une servitude de renfort du tunnel existant et une servitude de passage :

Mme CROCHETON : Par acte authentique en date du 8 juillet 1998, la Commune de Saint-Mandé a acquis auprès de la SNCF un ancien tunnel (ancienne ligne de chemin de fer) traversant plusieurs parcelles privées cadastrées F numéro 62, 67 et 88.

La parcelle en tréfonds référencée F numéro 62 que la SNCF a cédé à la Commune de Saint-Mandé, dont la surface totale est de 230 m², est située au 42 avenue du Gal de Gaulle, à Saint-Mandé.

Dans le cadre d'une opération immobilière projetant la réalisation d'un immeuble d'habitation, d'un local commercial et de deux niveaux de sous-sol, les consorts SELINGANT se sont rapprochés de la Commune afin d'acquérir le tréfonds correspondant à la parcelle cadastrée F numéro 62 dont ils ont la propriété en surface.

En effet, pour réaliser les stationnements en sous-sol et ainsi répondre aux exigences du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la Commune, le projet nécessite la démolition du tunnel et la réalisation d'une structure de renfort sur les parcelles voisines de la parcelle F 62.

Une étude méthodologique de reprise et démolition du tunnel a été menée afin de garantir la sécurité et la pérennité du reste du tunnel.

Les contacts pris avec les consorts SELINGANT ont abouti à un accord sur l'acquisition par ces derniers, de la parcelle en tréfonds référencée F numéro 62 pour un montant de 350 000 € HT - HC.

Par ailleurs, afin de garantir et de permettre d'assurer, sans contrainte particulière, les opérations d'entretien ou de réparations éventuelles dans ladite zone, la Commune bénéficiera d'une servitude de renfort du tunnel existant et d'une servitude de passage assortie d'une convention régissant les modalités d'intervention sur la parcelle privative appartenant aux consorts SELINGANT.

M. LE MAIRE : Merci, chère Florence. Y a-t-il des questions ? Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Nous voudrions savoir si, concernant cette opération immobilière, des logements sociaux sont prévus. J'avais cru entendre 13 ou 14 logements qui rentreraient normalement dans

les programmes, qui doivent comporter des logements sociaux. Est-ce que vous avez des informations sur ce point ? Est-ce cela a déjà été évoqué, compte tenu de la situation du logement social à Saint-Mandé et la menace d'un arrêté de carence ?

M. LE MAIRE : Le dossier de la famille Selingant, c'est un immeuble qui fait moins de 800 m², avec 150 m² de commerce. Il ne reste donc plus qu'environ 650 m² de construction et c'est une dizaine de logements, 9 à 10 logements. Ils sont venus nous montrer les façades, sur lesquelles nous avons été vigilants, pour qu'elles puissent bien ouvrir le Val de Gaulle avec une belle architecture qui correspond aussi à la place Charles Digeon. Pour l'instant, c'est convenable. Mais, de mémoire, nous sommes largement en dessous des normes nécessitant du logement privé. Il va y avoir un permis de construire. Il a été déposé ? Il est en cours d'instruction. Il y a combien de logements, de mémoire ? 11 logements et 150 m², ou un peu plus, de commerces. Je l'ai d'ailleurs évoqué, tout à l'heure, quand on a parlé commerce avec Monsieur Alonso. C'est aussi une avancée et puis ça permet à ces propriétaires de pouvoir faire évoluer leur bien, ce qui ne sera pas un mal, d'ailleurs, pour le Val de Gaulle et l'avenue.

Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Bien.

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité :

- la cession du tréfonds sis 42 avenue du Gal de Gaulle aux conjoints SELINGANT,
- l'institution des différentes servitudes (renfort du tunnel et servitude de passage),
- Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le compromis de vente, l'acte authentique à venir, ainsi que tout document y afférent.

12. Candidature de la Ville de Saint-Mandé au label « APICITE » :

Mme BESNARD : La sauvegarde des abeilles constitue un défi majeur pour l'ensemble de citoyens. En effet, les abeilles ont un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ deux tiers des espèces cultivées, soit près de 35% des ressources alimentaires mondiales. Elles sont aujourd'hui en danger à cause de la dégradation de notre environnement.

Pour valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs, l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) a mis en place un label national « APICité ». L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs.

Chaque collectivité peut solliciter l'obtention du label. Un dossier de candidature est à déposer auprès de l'UNAF. La collectivité labélisée doit affranchir une redevance, dont le montant dépend de sa taille.

Pour Saint Mandé, cette redevance s'élève à 1 500 €. Toutefois, étant déjà partenaire de l'UNAF, Saint Mandé a bénéficié en 2016 et pourra bénéficier en 2018, d'un tarif préférentiel de la redevance de 1 050 €.

La Ville de Saint-Mandé mène, depuis plusieurs années, des actions de la sensibilisation à la protection des insectes pollinisateurs. Grâce à ses efforts, elle a été une des premières collectivités récompensées par le label APICité en 2016.

Considérant que l'obtention de label APICité permettra à la ville de valoriser l'ensemble des actions menées en faveur de la sauvegarde de l'abeille et la biodiversité, je vous demande mes cher(es) collègues, vu la Commission municipale urbanisme, patrimoine, habitat, et développement durable qui s'est tenue le 11 septembre 2018, de présenter pour la seconde fois la candidature de la ville à ce label.

M. LE MAIRE : Merci, Madame l'adjointe au Maire. Y a-t-il une question ? Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Le transfert des abeilles, nécessité par les travaux de la RATP, qu'en est-il, où vont-elles être installées ? Je crois, Monsieur le Maire, que vous étiez d'accord sur ce point. Rappeler qu'il serait bien qu'à Saint-Mandé, on puisse, à terme, installer un second groupe de ruches. Mais je voudrais déjà être rassurée sur le sort des abeilles actuelles.

Mme CROCHETON : Je vais redire ce que j'ai dit en commission. Effectivement, avec les travaux, il faut qu'on voie avec la RATP. Le problème, c'est que quand on déplace des ruches, il faut les déplacer à plus de trois kilomètres, sinon elles reviennent à l'endroit initial. Le problème de Saint-Mandé, c'est que si on les met à plus de trois kilomètres, on va se trouver à Paris ou à Vincennes ou à Charenton. On va donc voir la RATP pour ce sujet-là, comme je l'ai dit.

L'autre souci, entre guillemets, c'est qu'Européquipements, par exemple, a fait appel à – je n'arrive pas à me rappeler le nom du spécialiste – un spécialiste qui s'occupe des pollinisateurs. En fait, il y a beaucoup beaucoup de ruches dans le périmètre, même Paris et les villes autour. Ils leur ont déconseillé d'installer des ruches, parce qu'Européquipements voulait le faire sur les 32 000 m² de bureaux.

M. LE MAIRE : Il y a effectivement une espèce de demande de refus en ce moment, puisqu'il faut qu'on demande l'autorisation, vous le savez. On nous dit qu'elles sont trop nombreuses.

Quant à nos abeilles, elles vont bien, elles sont toutes revenues de vacances. On les a toutes comptées, à deux près. Elles ont produit, nous dit Florence, 120 kilos, cette année, avec une analyse pollinique qui est assez positive. Tu peux le dire, c'est toi qui t'en occupes.

Mme CROCHETON : J'en avais parlé à la récolte. De nombreux élus étaient présents. Effectivement, 120 kilos, cette année. Vous avez un petit pot, comme chaque année. Dixième année. On a enfin un nom pour le rucher. Effectivement, dans l'analyse pollinique, qui est faite tous les ans pour vérifier qu'il est comestible – il l'est –, on a une acidité en bouche et une saveur de type fruits rouges, ce qui est assez étonnant.

M. LE MAIRE : Maintenant que nos abeilles vont bien, on va continuer à les aider. Je vous propose mes chers collègues de voter cette délibération présentée par Madame l'adjointe au Maire, Madame Eveline Besnard, candidature de la ville de Saint-Mandé au label APICité. Vous avez la délibération. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la candidature de la Ville au label « APICITE », pour la seconde fois. En effet, l'obtention de ce label permettra à la Ville de valoriser l'ensemble des actions menées en faveur de la sauvegarde de l'abeille et de la biodiversité.

13. Désherbage des livres de la Médiathèque:

M. GUIONET : A l'instar des années précédentes et comme le permet La législation (plus précisément le dernier arrêté relatif à l'organisation du Service de la Lecture Publique du 14 mars 1995), la médiathèque de Saint-Mandé « élague » son fonds documentaire pour valoriser les collections disponibles et offrir des ressources constamment actualisées.

Les documents sont retirés de la consultation en fonction des critères suivants :

- Mauvais état
- Contenu devenu obsolète
- Collection ancienne
- Ouvrage jamais emprunté

La vente des documents sera proposée au public les vendredi 19 et samedi 20 octobre 2018.

Les documents ainsi retirés des collections seront vendus à 1€ l'unité. Certains ouvrages d'art seront vendus à 10€ l'unité.

Les documents qui n'auraient pas été vendus seront détruits en fonction des normes environnementales par un organisme spécialisé.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Mes chers collègues, vendredi 19, samedi 20 octobre, vous êtes attendus, si vous aimez les livres, si vous voulez conforter vos collections propres en venant à participer à ce désherbage. Pas de question ? Je mets la délibération aux voix. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le désherbage des ouvrages de la Médiathèque permettant ainsi de les sortir du patrimoine de la Ville.

14. Demande de subvention au titre du fonds métropolitain de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'innovation numérique de la Ville :

M. WEIL : Dans une volonté d'accompagner les nouveaux usages du numérique, la Ville de Saint-Mandé désire favoriser, en complément des démarches déjà engagées, le développement de services en ligne pour l'administré.

Pour ce faire, elle a lancé le projet de dématérialisation des courriers et des demandes en septembre 2017. Ce projet a été retenu comme projet innovant ce qui a permis la participation au programme des explorateurs du numérique qui rassemble 35 collectivités de la Métropole du Grand Paris.

Dans le cadre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN), instauré par la métropole du Grand Paris afin de soutenir les projets d'innovation numérique portés par les

communes de la Métropole du Grand Paris qui adressent des problématiques concrètes du territoire métropolitain, la Ville peut bénéficier d'une subvention, dont le montant s'élève à 50% maximum du projet avec une participation de 20% minimum de la dépense de la Ville de Saint-Mandé. Le plafond de la subvention est de 40 000 €. Ce plafond s'élèvera à 60 000 € si les projets comportent une mise en commun entre au moins trois collectivités.

La Ville de Saint-Mandé s'engage à délivrer un retour d'expérience ainsi qu'une évaluation du projet, sur la base des indicateurs inscrit en amont par le porteur de projet dans le dossier de candidature. La réalisation de l'obligation de retour d'expérience et d'évaluation conditionne le versement du solde de la subvention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, cher Julien. C'est un élément nouveau aussi, important. Je voudrais vous informer que la ville de Saint-Mandé est leader, pour les 131 communes de la métropole du Grand Paris, concernant la dématérialisation du courrier. Nous sommes ville test. Mes chers collègues, je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à l'unanimité à solliciter les aides de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du fonds métropolitain pour l'innovation numérique.

15. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Un cadeau pour le Vie » :

M. IZRAELEWICZ : Le Conseil Municipal Jeunes de Saint Mandé a organisé, le Samedi 02 juin 2018, la journée « Loisiraventures, Fête Mondiale du Jeu » en partenariat avec la ludothèque et divers prestataires. Cette initiative avait également pour but de reverser le montant des recettes de cette journée au profit de l'association « Un cadeau pour la Vie ».

M. LE MAIRE : Monsieur Alonso, je vous en prie.

M. ALONSO : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Turban m'a chargé de vous demander si on pouvait avoir un bilan des coûts de ces événements et des recettes qui en ont été tirées, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Nous le ferons avec plaisir. L'important étant que le conseil municipal puisse aller au bout de son travail, de ses rêves, de ses passions, de pouvoir mettre en œuvre son travail en commission, puis en vote au conseil, après débat, on leur alloue une forme de budget. Je pense que c'est une manière de respecter l'engagement de ces jeunes, de ces très jeunes, dans l'engagement citoyen et civique. Peut-être que la recette dépasse parfois le coût de la manifestation. Mais je pense très sincèrement que cela vaut le coup. Madame Culang.

Mme CULANG : Pour être sortie du conseil municipal des jeunes, je pense que c'est une très bonne école. Oui, parfois, ce n'est pas le plus rentable, mais on gagne beaucoup plus avec une jeunesse qui est informée et mobilisée pour la citoyenneté, qui fait des actions, parce que je pense qu'on préfère peut-être dépenser un peu là-dessus que dépenser sur de la sécurité ou beaucoup plus de problèmes qu'on pourrait avoir dans d'autres villes ou dans d'autres situations. Je pense que c'est une bonne façon d'investir pour la jeunesse.

M. LE MAIRE : C'est effectivement de la bonne pédagogie, de la bonne éducation. Merci beaucoup de ce débat, mes chers collègues. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous demander de bien vouloir voter cette délibération, l'attribution de la subvention exceptionnelle à l'association Un Cadeau pour la Vie. Il faut que cela passe par la ville. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 876,05 € au profit de l'association « Un cadeau pour la Vie ».

16. Approbation de la convention financière et d'objectifs et de mise à disposition gratuite d'équipements sportifs entre la Ville de Saint-Mandé et l'association LA SAINT MANDEENE :

M BOULLE : Afin de permettre aux associations de se développer et de proposer aux Saint-Mandéens des activités sportives, il convient de mettre en œuvre une convention entre la ville de Saint-Mandé et l'association la Saint-Mandéenne afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun.

Il vous est proposé d'approuver cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2018-2019.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, cher Thomas. Une question ? Il n'y en a pas. Madame Carrese, je vous en prie.

Mme CARRESE : Je ne prendrai pas part au vote.

M. LE MAIRE : Parce que vous êtes vice-présidente de la Saint-Mandéenne. Merci de cette précision. Nous allons mettre aux voix cette délibération. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 32.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la convention à passer entre la Ville de Saint-Mandé et l'Association la Saint-Mandéenne et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

17. Approbation de la convention financière et d'objectifs et de mise à disposition gratuite d'équipements sportifs entre la Ville de Saint-Mandé et l'association LE FOOTBALL CLUB SAINT-MANDE:

Mme VERON : Afin de permettre aux associations de se développer et de proposer aux Saint-Mandéens des activités sportives, il convient de mettre en œuvre une convention entre la ville de

Saint-Mandé et l'association Football Club de Saint-Mandé afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun.

Il vous est proposé d'approuver cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2018-2019.

M. LE MAIRE : Merci, chère Marianne. C'est la suite, le football club de Saint-Mandé, aussi, club important pour nous. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la convention à passer entre la Ville de Saint-Mandé et l'Association Football Club de Saint-Mandé et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

18. Approbation de la convention financière et d'objectifs et de mise à disposition gratuite d'équipements sportifs entre la Ville de Saint-Mandé et l'association ASM HANDBALL :

Mme CULANG : Afin de permettre aux associations de se développer et de proposer aux Saint-Mandéens des activités sportives, il convient de mettre en œuvre une convention entre la ville de Saint-Mandé et l'association ASM HANDBALL afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun.

Il vous est proposé d'approuver cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2018-2019.

M. LE MAIRE : Merci, chère Tiffany. Des questions ? Il n'y en a pas. Monsieur Boullé, je vous en prie.

M. BOULLE : C'est comme Madame Carrese, je ne prendrai pas part au vote à titre personnel, j'aurai juste la voix de Madame Sevestre.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci beaucoup de cette précision, cher Thomas. Vous êtes aussi engagé auprès de l'association. Merci beaucoup. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 32.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la convention à passer entre la Ville de Saint-Mandé et l'Association ASM HANDBALL et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

19. Approbation de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) « Accueil adolescents » avec la Caisse d'Allocations Familiales :

Mme MARTIN : La Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne participe aux efforts de la Ville dans le développement de l'accueil destiné aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, depuis 1999, date de signature du premier « Contrat Enfance ».

La nouvelle convention d'objectifs et de fonctionnement est conclue jusqu'au 31 décembre 2021.

Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'accueil adolescents, périscolaire et extrascolaire ainsi que les séjours courts de 4 nuits consécutives et les séjours d'une durée de 5 nuits et 6 jours maximum.

Elle a pour objet de déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers, aux disponibilités financières des co-contractants ainsi que les conditions de sa mise en œuvre.

M. LE MAIRE : Merci, chère Diane. Y a-t-il une question ? Il n'y en a pas. Nous allons passer aux voix cette délibération importante, puisque cela nous lie avec la CAF et ces financements pour nos adolescents. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la convention d'objectifs et de fonctionnement 2018-2021 entre la CAF et l'ALSH Pré-Ados et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

20. Labellisation du Point Information Jeunesse :

Mme QUERON : La Structure Information Jeunesse de la Ville de Saint-Mandé doit renouveler sa labellisation cette année pour une durée de 3 ans.

Le public trouve dans le réseau Information Jeunesse (IJ) des lieux d'accueils neutres, non stigmatisant, ouverts à tous. Les structures du réseau IJ ne sont pas seulement des lieux d'information mais des espaces d'expression libre où les usagers bénéficient d'un accueil bienveillant et d'une écoute attentive et ouverte.

La structure IJ de Saint-Mandé est animée par Stéphanie Martin.

Les actions mises en place depuis le rattachement à l'Inter'Val en mars 2017 sont les suivantes :

- Un nouveau partenariat avec la Résidence étudiante Jean Paul Goude avec une action de sensibilisation sur l'Information Jeunesse
- La dématérialisation du baby-sitting et la mise en œuvre d'un Baby-sitting dating annuel (15 septembre cette année)

- La poursuite du partenariat avec le CIO et participation à la conférence sur les classes préparatoires aux grandes écoles ayant lieu en mairie depuis plusieurs années (200 personnes en novembre 2017)
- La continuité du dispositif du Chèque Initiative Jeune régulièrement sollicité pour une aide financière par de jeunes saint-mandéens concernant des projets à caractère humanitaire, sportif...
- La mise en place des stage BAFA sur la collectivité
- Opération Job d'été
- L'accueil quotidien de jeunes dans le secteur de la Vie Quotidienne: aide à la rédaction de CV, Lettre de motivation, aides à projets, démarches administratives, recherche de logement...

Cette labellisation permet l'appartenance à un réseau qui est une plus-value sans conteste pour la structure : depuis 1969, l'Etat est garant des éléments constitutifs de l'Information Jeunesse, en vérifiant que la structure labellisée respecte les principes suivants : démarche déontologique ; proposition éducative répondant aux enjeux du territoire ; service de qualité répondant aux besoins ; usages et pratiques des jeunes incluant un service numérique de proximité ; participation active au réseau Information Jeunesse ; service assuré par des professionnels formés ; démarche de suivi et d'évaluation des actions.

Pour les structures IJ, l'appartenance au réseau IJ assure :

- D'être au plus près de la politique publique jeunesse,
- Une meilleure visibilité et lisibilité vis-à-vis des partenaires,
- Une formation de ses professionnels,
- Une mutualisation des pratiques, des outils et des compétences,
- Une connaissance des besoins d'information des jeunes grâce à l'analyse des publics,
- Une représentativité au niveau européen, national, régional de l'Information Jeunesse,
- Une participation à l'animation du réseau départemental et régional de l'Information Jeunesse,
- Une mise à disposition d'un fond documentaire fiable, exhaustif, d'outils de partage et de mutualisation,
- Une promotion via les outils de communication, le Web et les réseaux sociaux.

M. LE MAIRE : Merci, chère Caroline. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme ATTIAS : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme ATTIAS : 33.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la demande de labellisation de la structure information Jeunesse pour les 3 années à venir.

21. Décisions du maire en application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Sur présentation de M. LE MAIRE, le Conseil Municipal a pris acte de la liste des décisions suivantes :

- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et M. SAJAT (28/09/18 au 05/10/2018)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Mme Carmen Juarez Medina (19/11/2018 au 01/12/2018)
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Manu Payet/Emmanuel"
- Convention de partenariat avec la charpente 2018/2019
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Madame Audrey SPROULE (10/06, 06/07 au 08/07/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Monsieur Benjamin ACOCA (28/08/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé au profit de l'ANAF (12/09/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle entre la ville de Saint-Mandé au profit de l'association "Le club des amis" (05/10, 12/10 et 15/12/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'IGN (25/06/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Cédric PAILLAS Immobilier (28/06/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle entre la ville de Saint-Mandé au profit de l'Ecole Régionale de la 2ème Chance (29/06/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé au profit de "CORDOBA" (03/07/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "ARTS ET JALONS" (27/10/18 au 25/05/19)
- Portant approbation de la convention de mise à dispositions des structures sportives au profit de l'association KEREN RABBI SAID
- Portant création d'une régie mixte de recettes et d'avances au sein de l'accueil unique de la ville de Saint-Mandé
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un évènement "Concours de Dictée" (05/07/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "AVIV" (29/08/18 au 31/07/19)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "Déborah SAM-HOFFENBERG" (03/09/18 au 17/06/19)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "Alphabétisation et cours de français" (01/10/18 au 30/06/19)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle entre la Ville de Saint Mandé et l'association "Voir Autrement" (saison 2018/2019)
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un concert "CORSICA VOX" (18/11/18)
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un concert "Alain CHAMFORT 2018" (18/04/19)
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un concert "Concert de Noël/Musique Italienne" (09/12/18)
- Portant cession de droit de reproduction et d'adaptation de photographies de la collection Alexandra David-Neel de la commune de Dignes-Les Bains
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Madame Barbara FREIDMAN (26/09/19)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Monsieur Ruben JOURNO (16/10/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "B'NAI B'RITH FRANCE Loge Léon POLIAKOV"
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le Club des Amis de l'Art Lyrique"

- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et la société LENOTRE (20/12 au 31/12/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet QUENOT-EXCOGIM (11/07/18)
- Portant cession de véhicules
- Portant cession de véhicules
- Portant approbation de la signature d'un contrat de prêt auprès de la caisse française de financement local
- Portant approbation des conventions de mise à dispositions des structures sportives au profit des établissements scolaires saison 2018/2019
- Portant approbation des conventions de mise à dispositions des structures sportives au profit des associations sportives saison 2018/2019
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Madame Coralie BUENO (24/08/2018)
- Portant approbation d'une convention d'aide aux fonctionnements des projets de soutien à la parentalité (réseau d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents : REAAP) avec la CAF du Val de Marne, en faveur de la Maison de la Famille
- Portant approbation d'une convention pour les séances de contes à la médiathèque
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Mme Barbara FREIDMAN (26/09/18)
- Portant approbation d'une convention de prêt de matériel entre la ville de Saint-Mandé et l'association Ecole des chiens guides d'aveugles
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Monsieur Jean-Philippe DARNAULT (22/09/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Mme Claire PALLIERE (6 et 20/10 - 17/11 et 22/12/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association La PLEAUDIENNE (18/10/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Mme Emma ELKESLASSY (21/10/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Mme Noémie HADDAD (28/10/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et M. Guillaume MOLINIER - Cabinet Nexity (08/10/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de matériel entre la ville de Saint-Mandé et la Maison de Retraite intercommunale
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle jeune public "Peau d'Ane"
- Portant création d'une régie mixte de recettes et avances au sein de l'accueil unique
- Médaille Marie-Christine HELLUY
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un concert "1918 l'homme qui titubait dans la guerre oratorio" (11/11/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et de l'ANAF (18/09/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle entre la ville de Saint-Mandé au profit de la COOPAL IGN (11/09, 17/09 et 21/09/18)
- Portant transformation de la régie de recettes du printemps des bébés à la régie mixte d'avances et de recettes de la petite enfance
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association LDEJ (18, 19/09, et 02/10/18)
- Portant approbation d'une demande de subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DAIL) pour des projets concernant la rénovation et l'isolation de bâtiments communaux
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association MAPE/Elodie CHABOT SOBEL (20/09/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association IKAMAPEROU/Madame Françoise LENOIR (27/09/18)

- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association CORDOBA/Monsieur Régis OUDOT (24/09/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association MAPE/Madame Sabine CLEMENT-CHEVEAU (19/09, 17/10, 14/11, 12/12/18 et le 16/01, 13/02, 13/03, 17/04, 15/05, 12/06/2019)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association COOPAL IGN/Monsieur François DUBREIL (4, 11, 18/10, 8, 22, 29/11, 13, 20/12/18 et le 10, 17, 24, 31/01, 7, 14, 21/02, 14, 21, 28/03, 4, 11, 18/04, 9, 16, 23, 30/05 et 6, 13, 20 et 27/06/19)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et FCPE/Madame Caroline LE GUERINEL (26/09/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le centre de formation GRETA POITOU-CHARENTES (11/09/18)
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Madame Caroline LEGUERINEL/FCPE (12/09, 14/11, 04/12, 12/12/18 et le 16/01, 13/02, 12/03, 20/03, 02/04, 10/04, 15/05, 04/06, 12/06/19)

22. Questions diverses:

M. LE MAIRE : Madame Touati, vous avez la parole pour les questions diverses, Monsieur Alonso et Madame Touati, je vous en prie, et Monsieur Leray.

Mme TOUATI : Depuis le 1^{er} septembre dernier, la réglementation impose que les vitrines de tous les locaux commerciaux soient éteintes à partir d'une heure du matin. Je voulais savoir quelles étaient les dispositions qui avaient été prises par la commune pour s'assurer du respect de ces dispositions qui sont importantes en termes environnementaux, tant pour la préservation de la faune que pour les économies d'énergie. C'était ma première question.

Je passe à la seconde question. Il y a de nombreuses personnes qui se plaignent des nuisances sonores du Chalet du Lac, la nuit, en disant qu'il y a des soirées qui sont organisées maintenant tardivement. Des riverains se sont rapprochés, je crois, d'une association qui s'est créée pour la défense de la Chaussée de l'Etang. Là aussi, je voulais savoir quelles étaient les actions qui avaient été menées, par vous, pour obtenir de l'exploitant que le bruit soit... Le bruit est une forme de pollution extrêmement agressive, je le rappelle. Il n'y a pas que la pollution de l'air.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Touati. Monsieur Alonso, je vous en prie.

M. ALONSO : Merci, Monsieur le Maire. J'ai quatre questions, dont deux dont je vous ai fait part par mail.

La première concerne la boulangerie Dac du Val de Gaulle. Au cœur de l'été, la boulangerie avait mis une grande affiche, qui était un peu un appel au secours. Après, elle a rajouté une petite affiche, en mettant à côté : n'allez pas à la mairie, ils ne peuvent rien faire pour nous. Ça a intrigué tout le monde. Après, ils nous ont mis une affiche comme quoi ils allaient rouvrir en octobre. Récemment, on a vu que vous aviez pris une décision, mis le site en péril imminent. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus ? Est-ce que cette boulangerie va rouvrir ? La fromagerie qui est à côté, du coup, je me dis qu'elle est peut-être concernée, la pauvre. Est-ce que vous pourriez nous dire ce qui se passe sur ce site, s'il vous plaît ?

La deuxième question concerne le respect de nos places au sein du conseil. Comme la dernière fois, nous n'étions pas regroupés. C'est toi, Arielle, qui étais de l'autre côté, encore. J'ai entendu que vous indiquiez, tout à l'heure, à Eveline, que je félicite au passage de sa nomination, que vous alliez lui faire sa place. Est-ce que vous pourriez en profiter, dans ce jeu de chaises musicales, pour nous faire la nôtre aussi, s'il vous plaît ?

Ma troisième question concerne le mail que j'ai envoyé à Monsieur Weil, en sa qualité de Directeur de la publication de *Saint-Mandé Infos*, simplement pour dire que le règlement intérieur nous a octroyé 3 000 caractères pour notre tribune et qu'à la lecture, cette fois-ci, c'était particulièrement frappant, nos tribunes sont écrites dans une police de caractères plus petite que, notamment, le petit panneau qu'il y avait juste au-dessus de la tribune des élus de l'opposition de

gauche. Là, ça choquait donc particulièrement, parce qu'on voyait ce petit panneau « votre avis nous intéresse » écrit en plus gros et nous écrits, à mon avis, en taille de caractère huit. On a 3 000 caractères, nous n'en abusons pas. Souvent, nous sommes en dessous. Est-ce que nous pourrions avoir une taille de caractère à l'image de celle qui est réservée aux élus de la majorité ?

Ma dernière question. Cette fois-ci, c'est à vous que j'avais posé la question, Monsieur le Maire. J'ai mis du temps à m'en rendre compte mais, finalement, j'ai vu que les portes coulissantes de la mairie arboraient une superbe Marianne, la Marianne des Français, autrement appelée la Marianne de Lamouche par les philatélistes. En contemplant cette Marianne, qui est vraiment très belle – c'est ma préférée, personnellement –, je me suis demandé si nous avons versé des droits d'auteur à Monsieur Lamouche. On serait en droit de penser que la Marianne appartient à tous les Français mais, en l'occurrence, reproduire ce type de dessin ouvre des droits d'auteur, je pense. Si vous pouviez nous confirmer le montant qui a été versé à Monsieur Lamouche, qui avait fait cette Marianne à l'époque du concours lancé par Jacques Chirac, à l'élection de Jacques Chirac, qui avait fait cette superbe Marianne qui avait été exposée sur le Panthéon ? Je m'en souviens. Est-ce qu'on lui a versé des droits d'auteur ?

Merci. C'était mes quatre questions.

M. LE MAIRE : Monsieur Leray, je crois que vous vouliez poser une question.

M. LERAY : Merci, Monsieur le Maire. Le marché conclu avec la société Decaux pour assurer le renouvellement du mobilier urbain est actuellement en voie d'application. Je voudrais savoir quand les panneaux, qui sont prévus dans le cadre du code de l'environnement, pour lesquels vous avez récemment signé un arrêté déterminant leur emplacement, quand ces panneaux seront-ils mis en place ?

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Touati. Je vais commencer par vous, puisque le marché Decaux est en cours de mise en route. Comme vous l'avez expliqué, il y avait quatre panneaux qui étaient prévus. Il en faut sept. Les trois autres ont été commandés. Je crois que si vous faites un petit tour en ville, vous verrez que la plupart de ces panneaux ont été posés. C'est la première chose.

M. LERAY : Alors c'est très récent.

M. LE MAIRE : La société Decaux travaille avec nos services. Personnellement, je ne suis pas salarié par eux. Je les laisse faire, cher Monsieur.

M. LERAY : Excusez-moi, mais Madame Touati me fait remarquer que je n'ai pas visé les panneaux de libre expression. Je pense que vous l'aviez compris.

M. LE MAIRE : Oui. Le marché se déroule tranquillement. Ils font leur travail sous notre contrôle et, au fur et à mesure que le temps passe, naturellement, ils mettent les panneaux. Ces panneaux, j'en ai vu en ville.

M. LERAY : Ce n'est pas des panneaux de libre expression.

M. LE MAIRE : Si.

M. LERAY : Les panneaux visés par votre arrêté ne sont pas en place.

M. LE MAIRE : Si. Ils sont en place.

M. LERAY : Depuis quand ? C'est ce week-end, ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas derrière la société Decaux. La société Decaux a des comptes à rendre à l'administration. Je me tourne vers vous, Monsieur Salis. Il y en a déjà quelques-uns de déployés. Ils avancent au fur et à mesure dans la ville, comme l'eau de la mer lorsqu'elle monte sur la plage. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Ils font leur travail, ils le font tranquillement. Je vous ai simplement expliqué que, dans le marché, il y avait quatre panneaux prévus et on en a rajouté trois. Voilà, c'est une affaire entendue.

Pour Monsieur Alonso, d'abord, ce n'est pas la Marianne de Lamouche, c'est une Marianne qui a été faite par notre architecte d'intérieur. Elles se ressemblent, je vous l'accorde bien volontiers, mais comme toutes les Marianne. Il suffit d'avoir une belle collection de timbres pour comprendre que, très souvent, stylisées, elles se ressemblent. Ça, c'est la nôtre, faite par Monsieur Crochin. Ça, c'est celle de Lamouche. Nous avons donc payé des droits d'auteur, mais à Monsieur

l'architecte Crochin. Je comprends tout à fait votre question. Elles se ressemblent. Naturellement, il s'est inspiré.

Ensuite, la police de caractères, je passerai la parole à Monsieur Weil.

La deuxième question, avant la boulangerie Dac, c'était... ? Monsieur Alonso ? Il y avait la police de caractères et, avant, c'était... ? La place du conseil. Au prochain conseil, je demande à Monsieur le Directeur général des services d'être attentif à la répartition, et naturellement, de décaler tout le monde d'un cran, pour que Monsieur Alonso puisse avoir Monsieur Turban à ses côtés.

Ensuite, Monsieur Alonso, vous m'avez posé sur la boulangerie Dac. C'est une boulangerie qui est située au 68 avenue du Général de Gaulle. Les boulangers ont été dans l'obligation de fermer, parce que le propriétaire des murs et le propriétaire du fonds n'ont pas effectué de travaux de mise en sécurité. Nous avons eu un premier boulanger qui a perdu toutes ses réserves financières à cause de cette mécanique infernale. Le propriétaire du bail a refourgué un bail et, naturellement, les personnes qui se sont appelées Dac – ce n'est pas leur vrai nom – ont aussi engagé des procédures pour essayer de faire en sorte de pouvoir continuer leur activité, mais ils étaient de plus en plus en danger.

Naturellement, ils sont venus nous voir. On a beaucoup travaillé avec eux. Je les ai reçus à trois reprises. On s'occupe même de l'avocat de ces gens pour qu'ils puissent se défendre et ne pas perdre leurs réserves financières. Nous avons mis un coup de pied dans la fourmilière. Nous avons saisi le propriétaire. Nous avons saisi le propriétaire du fonds de commerce de telle façon à ce que, naturellement, il s'engage à faire ce qu'il faut. Nous avons saisi l'ARS, qui est venue et qui a décrété immédiatement... Je peux vous montrer des photos, si vous avez cinq minutes, tout à l'heure. Nous avons fait un contrôle de l'arrêté que nous avons pris, puisqu'ils avaient 24 heures pour faire des travaux. Ils ont donc mis des étais. Vous verriez l'intérieur de la boutique, c'est quelque chose. Nous avons même saisi les avocats de l'ensemble de la copropriété pour savoir si les locataires avaient été prévenus du danger du rez-de-chaussée, que ce qu'il peut se passer au-dessus peut être dangereux pour eux.

Pour la fromagerie, il n'y a pas de danger au jour d'aujourd'hui, puisqu'on fera repasser, après les travaux, l'ensemble.

Nous avons mis en demeure le propriétaire de se bouger et de faire les travaux nécessaires à ce que ce commerce puisse retrouver une dignité et, surtout, que les artisans boulangers pâtisseries qui viennent travailler là puissent gagner leur vie sagement et ne pas se saigner, comme le précédent boulanger a fait, parce qu'il y a perdu, Mesdames et Messieurs du conseil, toutes ces économies. C'est en grattant au fur et à mesure que nous avons découvert cette ignominie, avec Philippe, et qu'on a décidé, en juillet, de taper fort, l'ARS, contrôle de police et tout le toutim. C'est pour cela que nous avons affiché, il y a 15 jours maintenant, je crois, l'arrêté de péril, tel que nous avons travaillé avec l'Agence Régionale de Santé, qui est chargée de ces soucis-là. Si vous voulez faire circuler ces photos, vous comprendrez pourquoi nous avons pris cette décision. J'ajoute même que j'ai bousculé les propriétaires pour qu'ils viennent nous voir. Pour l'instant, ils ne sont pas encore là. J'espère qu'ils viendront, parce que dans ces cas-là, on pourrait leur dire : le conseil municipal est intéressé par votre immeuble, réhabilitation avec un bailleur social, logement social et le commerce en dessous. Oui, Monsieur Leray, on fait beaucoup d'efforts sur ce domaine-là, pour chercher des solutions. Nous, on n'est pas au y-a-qu'à club, je vous le signale, sur ces sujets-là. On agit.

Voilà donc ce que nous avons fait sur la boulangerie Dac. J'espère que ces personnes s'en sortiront, sur les procès qu'ils ont avec le propriétaire et le propriétaire du fonds.

Concernant les nuisances du Chalet du Lac, Madame Touati, c'est quelque chose qui était récurrent depuis le changement de concessionnaire par la ville de Paris. Nous avons eu d'énormes et très lourds problèmes. Il y a eu des interventions très fortes de ma part, qui ont conduit à une fermeture administrative et à un certain nombre de travaux. Mais, comme toujours, lorsqu'on laisse le doigt filer, c'est la main qui y passe ou le bras. Ils font des soirées. Il y a une soirée qui a été faite il y a deux ans ou l'année dernière – je ne sais plus très bien – avec appel sur Facebook. Capacité de la salle : environ 1 000 personnes. Ils étaient à 3 000 dehors. En plus,

ils ont fermé les fenêtres et les portes. Il y a des gens qui ont eu peur, qui ont cassé les fenêtres pour sortir. Je ne sais pas si vous vous souvenez – j'ai des photos – de tout le bois, l'avenue Foch, l'avenue de Gaulle, plein de bouteilles cassées, etc. C'était un cauchemar. C'est comme ça qu'on a fait fermeture administrative, convocation par le préfet de police et tout le toutim.

Et, là, s'il faut recommencer pour que les nuisances sonores... Il a fait très chaud. Je suppose donc qu'ils ont beaucoup ouvert leurs fenêtres, mais on va leur rappeler qu'ils peuvent mettre de la climatisation et d'autres techniques de ce genre pour qu'ils n'amplifient pas les nuisances qu'ils peuvent occasionner. Il y a déjà les nuisances de stationnement, puisqu'autour, c'est compliqué. Il y a aussi des nuisances, ils viennent avec des cars qui se trouvent bloqués dans la route. C'est la route de Bel-Air. Tout cela est compliqué. Mais, une fois de plus, la concession a été accordée sans trop de vigilance et trop de contrôle. On a saisi la ville de Paris, etc. J'ai toutes les lettres à votre disposition.

S'il y a des nuisances dont on vous parle, je vous demande, mes chers collègues, de bien demander à ceux qui vous en parlent, que ce soit là ou pour un autre, de nous écrire pour qu'on puisse constituer des dossiers et être assez puissant pour intervenir auprès des décideurs, que ce soit la police, la justice ou la ville de Paris, puisque c'est une concession de la ville de Paris.

Enfin, pour la nouvelle loi concernant l'extinction des feux dans les boutiques à une heure du matin ou minuit, je ne sais plus très bien, nous avons, avec Philippe Le Tymen, décidé de préparer une lettre de rappel de la loi, avec la loi, pour l'ensemble des commerçants. Le service de développement économique aura charge d'aller leur porter et de leur expliquer ce qu'ils doivent faire. Pour l'instant, on en est là, Madame Touati. On n'a pas fait d'autres actions. Elle est en cours.

Je crois avoir répondu à toutes les questions. Il y a Monsieur Weil qui trépigne d'impatience pour nous présenter la nouvelle...

M. WEIL : Il faut que je réponde sur...

M. LE MAIRE : La police de caractères. Très important

M. WEIL : Merci, Monsieur le Maire. Je ne trépignais pas d'impatience à l'idée de répondre à Monsieur Alonso, même si je vais lui apporter une réponse. En revanche, je vous présenterai, si vous le voulez bien, dans quelques minutes, l'application mobile de la ville de Saint-Mandé, que nous lancerons dans quelques jours. Je tenais à la présenter rapidement au conseil municipal.

Monsieur Alonso, vous m'avez saisi, en tant que Directeur de la publication, concernant un problème de caractères. Si je devais faire un bon mot à votre rencontre, je dirais qu'effectivement, je partage avec vous l'idée que la politique est une question de caractère et que, de votre aveu même, il vous en manque. Je vais donc vous répondre sur ce sujet.

En fait, il s'agit tout simplement d'une question de mise en forme. Vous le savez, chaque mois, on doit faire tenir, dans un magazine de peu de pages, beaucoup d'informations. Effectivement, quand il manque de la place sur une page, mais sur la page liée à la tribune de libre expression de l'opposition comme sur l'édito du maire ou sur n'importe quelle autre page, la personne qui se charge du journal doit faire des ajustements pour faire en sorte que tout tienne. Si vous avez effectivement 3 000 caractères, on essaye de faire en sorte que le texte soit bien rendu, qu'il reproduise bien et que ce soit lisible pour nos lecteurs saint-mandéens. Si, sur cet exemple précis, on n'avait pas réduit un tout petit peu la police, le texte n'aurait pas tenu. On aurait dû ouvrir une deuxième page. Vous le savez, dès lors qu'on rentre sur une nouvelle page, il faut en faire deux et, forcément, cela engendre des coûts supplémentaires. Ne voyez pas là une vision particulière de cette tribune.

J'ai vérifié dans quelques magazines précédents. Il y a des pages où, effectivement, on repasse en police huit. Parfois, on est en neuf et demi, qui est le standard de tout le magazine. Et il n'y a pas de baisse particulière. C'est juste une question de mise en forme.

Je vous ai imprimé, si vous voulez, ce que cela donnerait si on passait en police dix tout le texte. Il passe de l'autre côté. Je ne crois pas que cela ait une incidence réelle sur la lecture. De toute façon, c'est toujours trop petit. C'est très subjectif. Je pense que, là, le texte était tout à fait lisible. De plus, le règlement intérieur stipule qu'il s'agit effectivement de 3 000 caractères. Il n'y a pas

de règle concernant la taille. Vraiment, c'est une question de mise en forme. Je ne serai pas plus long parce que, même si le sujet nécessitait d'être questionné, puisque cela vous interrogeait, je ne peux pas vous apporter une réponse autre que : c'est pour une question de mise en forme. Mais regardez avec attention, vous verrez qu'il y a d'autres pages, dans chaque magazine, qui, parfois, sont réduites pour qu'on puisse faire tenir toutes les informations nécessaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je tiens à vous faire part du travail réalisé par Séverine Faure, Julien, Florence, Thomas et d'autres et les services autour de Marc Arrivé, qui s'est levé pour nous présenter cette future application, que nous allons découvrir, qui va être en période de test pendant huit jours, avant d'être lancée officiellement, vers le 15 octobre.

Merci beaucoup Julien et bravo à toute l'équipe. Bravo à Séverine, à Thomas, à Florence, Marianne. Je ne sais pas qui y a travaillé. Eveline, Séverine, j'en ai parlé. Thomas, j'en ai parlé, enfin, tous ces brillants cerveaux qui ont travaillé autour de Julien et de Marc, qui a mis cela en musique numérique. Merci à vous aussi, Marc, et à votre service.

La séance est levée à 22h20.